



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV](#)®

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

RÉFÉRENTIEL DU BP RESPONSABLE DE CHANTIERS DE BÛCHERONNAGE ET DE DÉBARDAGE

Brevet Professionnel Bûcheron (Responsable de Chantiers de Bûcheronnage et de Débardage)

Sources

- Page référentiel

Référentiel

Référentiel rédigé et consolidé à partir des sources officielles et des documents PDF liés ci-dessous. Le contenu intègre une mise en forme éditoriale pour faciliter la lecture.

Source(s) web consultée(s) :

- Page référentiel

Document 1 : Référentiel du BP "Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage" - Juin 2023 (PDF, 2 Mo)

Source PDF : https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/02-diplomes/referentiels/secondaire/bp/rcbm-debardage/bp-rcbm-debardage-ref.pdf

Extraction texte intégrale : 26 page(s).

Page 1

Référentiel de diplôme de l'option
Responsable de chantiers de
bûcheronnage manuel
et de débardage
du Brevet professionnel

Page 2

Tous les documents relatifs au BP Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage sont en ligne sur le site chlorofil.fr
<https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/bp/bp-rcbm-debardage>

Mentions légales des photos

<https://www.store.agriculture.gouv.fr/>

Toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle, par quelque procédé qu'il soit

des photographies est soumise à l'autorisation et à l'accord spécifique du ministère de l'agriculture.

Toute reproduction partielle est autorisée sans demande préalable, à condition que la source soit bien mentionnée.

Version en date du 15/06/2023

Page 3

Sommaire

Le brevet professionnel "responsable de chantier de bûcheronnage manuel et de débardage" est une certification de niveau 4 de la nomenclature du cadre national des certifications professionnelles.

Le référentiel du brevet professionnel comporte 3 parties :

1. Référentiel d'activités	p 5
2. Référentiel de compétences	p 19
3. Référentiel d'évaluation	p 21

Arrêté du 12 janvier 2023 portant création de l'option "responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage" du brevet professionnel et fixant ses conditions de délivrance (JO du 19 janvier 2023)

Page 4

4

Page 5

Référentiel de l'option "Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage" du Brevet professionnel

1. Référentiel d'activités

Le référentiel d'activités est composé de trois parties :

- La première partie fournit un ensemble d'informations relatives à la classification de la spécialisation et au contexte socio-économique du secteur professionnel,
- La deuxième partie est constituée de la fiche descriptive des activités (FDA) et des informations réglementaires,
- La troisième partie présente les situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences.

1.1. Eléments de contexte socio-économique du secteur professionnel

1.1.1. L'environnement politique, social, réglementaire du secteur professionnel

Les forêts couvrent de très vastes écosystèmes terrestres (4 milliards d'hectares). Elles sont parties intégrantes des grands enjeux contemporains portés au niveau mondial : le Forum des Nations unies sur les forêts et les trois conventions de Rio sur le changement climatique, la biodiversité et la désertification. Ainsi, l'assemblée générale des Nations Unies de septembre 2015 a adopté un programme ambitieux de développement durable à horizon 2030, qui met en lumière le rôle majeur du secteur forêt-bois, notamment pour faire face au changement climatique. De même, la convention internationale sur la diversité biologique s'intéresse à la réduction des dégradations en forêt, à la gestion durable sylvicole, à la conservation des zones forestières et à l'atténuation des effets du changement climatique. Enfin dans la convention cadre sur le changement climatique, l'Accord de Paris lors de la COP 21, consacre une place spécifique aux puits et réservoirs de gaz à effet de serre (GES) et aux forêts.

Situation de la forêt française¹

La forêt en France métropolitaine représente une surface de 17 millions d'hectares soit 31% du territoire. Cette surface augmente de 0.7% par an depuis 1985. C'est l'occupation du sol la plus importante après l'agriculture qui couvre plus de la moitié de la France métropolitaine. Les augmentations les plus fortes, en valeurs relatives, se situent sur le pourtour méditerranéen et en Bretagne. Dans les régions traditionnellement forestières, comme le nord-est et le massif landais, la progression est moindre.

Les trois départements les plus boisés de France métropolitaine sont : la Corse-du-Sud, le Var et les Landes.

Les trois régions les plus boisées de France métropolitaine sont : la Corse, la Provence-

Alpes-Côte d'Azur et la Bourgogne-Franche-

Comté.

La forêt des territoires ultra marins représente 8,2 millions d'hectares, elle est essentiellement guyanaise à 98 %.

La gestion de la forêt
Les trois-quarts de la forêt française métropolitaine appartiennent à des propriétaires privés. La forêt publique représente donc un quart des forêts métropolitaines. Elle se répartit entre les forêts domaniales et les autres forêts publiques, essentiellement des forêts communales. Dans l'ouest de la France, la part de la forêt privée est nettement plus élevée que la moyenne nationale et dépasse 90 % pour les régions Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire et Bretagne. La région Grand-Est est la seule région où la forêt privée est minoritaire (44 %). La forêt privée est très morcelée, il existe en France 3,5 millions de propriétaires forestiers qui possèdent 12,6 millions d'ha. Seuls 200 000 propriétaires ont des parcelles supérieures à 10 ha, mais qui représentent 60% de la surface

1 Le mémento Inventaire Forestier, Edition IGN, 2019

5

Page 6

forestière privée. L'État a rendu obligatoire la mise en place d'un plan simple de gestion pour les parcelles forestières d'une surface supérieure à 25 hectares. Le plan simple de gestion a pour objectif de permettre au propriétaire de mieux connaître son bois ou sa forêt, de définir les objectifs de la forêt et de prévoir un programme précis de récoltes et de travaux forestiers. Ce plan est validé par le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) qui a une mission générale de développement, d'orientation de la gestion et d'amélioration de la production des forêts privées (art.L.321-1 du code forestier). Les propriétaires privés peuvent confier la gestion de leur bien à des coopératives forestières, à des experts forestiers ou à des techniciens forestiers indépendants. Les forêts publiques s'étendent sur 4,2 millions d'hectares. Elles sont gérées par l'Office National de Forêts (ONF) selon le code forestier.²

La diversité des peuplements

La forêt française est majoritairement une forêt de feuillus. Ces peuplements représentent 67 % de la superficie forestière. Les peuplements de feuillus se situent surtout dans les plaines ou à moyenne altitude. Les peuplements de conifères se situent essentiellement en zone montagneuse, dans le massif landais et dans les plantations assez récentes de l'ouest de la France. Les peuplements mixtes se rencontrent souvent en moyenne montagne ou dans les massifs

Une fonction sociale et une contribution écologique majeure
La forêt assume de nombreuses fonctions environnementales et sociales : préservation de la qualité de l'air et de l'eau, de la biodiversité et des paysages, chasse, promenade et autres activités récréatives. Elle bénéficie ainsi de multiples régimes de protection, comme les parcs naturels, réserves naturelles, zones Natura 2000. Les "aménités" de la forêt (climat, biodiversité et services récréatifs) ne sont encore que marginalement financées. Parmi les services environnementaux rendus par la forêt, l'effet très vertueux de captation de carbone est le plus aisément monnayable. La forêt française, à travers la production de bois, permet de restreindre les dépenses énergétiques et diminue les émissions de CO₂. Ainsi, 1m³ de bois (forêt, bois et produits du bois) séquestre 1 tonne de CO₂. Chaque année 88 mégatonnes équivalentes CO₂ (Mt éq CO₂) sont séquestrées dans l'écosystème forestier et 42 Mt éq CO₂ sont substituées par l'utilisation du bois énergie et du bois matériau.⁴ Par ailleurs, le bois-énergie représente 10 millions de tonnes d'équivalent pétrole, soit un allègement de 6 milliards d'euros de la facture pétrolière française. Par ces effets conjugués et en séquestrant ou en évitant l'émission de l'équivalent de 18% de gaz à effet de serre, la filière forêt-bois est l'un des principaux contributeurs à la lutte contre le changement climatique.

forestiers accueillant les deux autres types de peuplements (Sologne, Dordogne, Bretagne). Près de la moitié de la forêt française est constituée de peuplements mono spécifiques. Les forêts du nord-est de la France et du Massif Central sont les plus diversifiées. À l'opposé, le massif landais est un grand massif de peuplement mono spécifique de pins maritimes.

138 espèces d'arbres, 73 espèces de mammifères, 120 espèces d'oiseaux et 72% de la flore métropolitaine composent cette forêt. Les essences forestières les plus communes sont le chêne, le hêtre, le pin, l'épicéa, le sapin et le

châtaignier. Le chêne constitue 42% du volume

des feuillus³.

Le bois mort sur pied (113 millions de m³) et au sol (258 millions de m³) contribue à l'amélioration de la biodiversité.

2 France bois Forêt, <https://franceboisforet.fr/la-foret/la-gestion-forestiere/>
3 MAA : Infographie ; La forêt française ; 20/07/2020

L'augmentation de la ressource en bois
Le stock de bois sur pied connaît une très forte progression, passant de 1,8 milliard de mètres cubes sur pied en 1985 à 2,8 milliards de mètres cubes aujourd'hui. Il s'agit d'une croissance de presque 50 % en 30 ans !

Cet accroissement de plus de 900 millions de mètres cubes est continu, avec une augmentation de presque 200 millions de mètres cubes de bois en forêt sur les cinq dernières années.

L'augmentation du stock de bois est plus forte pour les feuillus (+ 55 % du stock, soit près de + 620 millions de m³) que pour les résineux (+ 40 %, soit près de + 290 millions de m³).

4 Contrat stratégique de la filière Forêt-Bois 2018 l'industrie

6

Page 7

Référentiel de l'option "Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage" du Brevet professionnel
Mai 2023

La récolte de bois

En 2018, la récolte de bois commercialisé était de 39 millions de m³. Sur cette récolte, la part de bois d'œuvre (grumes pour le sciage et le placage) est de 52%, celle du bois industrie (bois de trituration, poteaux, piquets, palettes...) de 27% et celle du bois énergie (bois de chauffage, charbon de bois) de 22%⁵.

En 2019, la récolte de bois commercialisé était de 38,2 millions de m³ en léger recul par rapport à 2018.

Sur la période 2009-2017, la récolte de bois en France était constituée à part égale de résineux et feuillus. L'essence résineuse la plus prélevée est le pin maritime. C'est en Nouvelle-Aquitaine que les prélèvements sont les plus importants, 23 % des prélèvements nationaux. La région

Grand-Est produit 19% de la récolte nationale

dont près d'un quart de la production française de grumes de feuillus.

Quatre régions : Grand Est, Nouvelle Aquitaine, Auvergne Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté assurent l'essentiel de la récolte de bois (72 % en 2018).

Les forêts publiques contribuent à 40% de la production en volume du bois exploité, alors qu'elles ne représentent que 25 % de la surface forestière.

La forêt demeure partiellement exploitée : seule la moitié de son accroissement annuel est

récoltée, le volume de bois en forêt ayant ainsi augmenté de 45 % en 30 ans.

Si le tiers des surfaces de forêt est difficile à exploiter en raison du relief, une gestion dynamique des forêts se heurte à de nombreux autres freins :

- un tiers seulement de la forêt privée (74 % de la forêt) applique des engagements de gestion durable ;
- les pratiques de vente du bois ne permettent pas aux industriels de sécuriser suffisamment leurs approvisionnements ;
- les métiers de l'exploitation forestière et de la première transformation du bois manquent d'attractivité.

La ressource supplémentaire mobilisable se trouve pour l'essentiel en forêt privée non dotée de documents de gestion et en zone de montagne difficile d'accès.

Le marché du bois

La filière forêt-bois en France, dont l'activité

représente 60 Milliards d'euros, est, depuis au moins deux décennies, en crise structurelle, entretenue par un sous-investissement chronique et une compétitivité insuffisante. Cette crise révèle un manque d'intégration entre l'amont et l'aval, entre l'offre et la demande de bois.

De plus, le prix du bois est fortement influencé par la conjoncture économique internationale.

Le déficit commercial de la filière forêt-bois

oscille entre 6 à 7 Mrd€ au cours des dernières

années. Comme l'indique la Cour des comptes,

il s'agit du deuxième déficit commercial français après les hydrocarbures. Pratiquement tous les secteurs sont déficitaires hormis les bois ronds et les panneaux⁷.

La transformation du bois au plus près des lieux de production, constitue un objectif majeur de la politique forestière nationale. L'exportation hors des frontières de l'UE doit demeurer l'exception.

Cadre de la politique nationale

Deux documents majeurs définissent la politique nationale concernant la forêt et le bois. Il s'agit du Programme National Forêt-Bois (PNFB) et du Contrat Stratégique de Filière Bois (CSFB).

Pour atteindre la neutralité carbone prévue par le Plan Climat en 2050, un objectif de mobilisation supplémentaire de bois de 12 millions de m³ annuels, d'ici 2026, issus des forêts françaises a

été établi par le Programme National Forêt Bois

2016-2026 (PNFB). Cet objectif de mobilisation

doit se réaliser dans le cadre d'une gestion durable et intégrer les différents usages de la forêt, le renouvellement de la forêt et son adaptation au changement climatique. Le

Le Plan National Forêt-Bois assoit son objectif chiffré de mobilisation supplémentaire, à hauteur de +12 millions de mètres cubes de bois mobilisé à l'horizon 2026. Cette mobilisation supplémentaire devra porter principalement sur des parcelles en déficit de gestion et sa valorisation devra se faire dans le respect de l'articulation des usages.
5 Agreste GRAPH'HAGRI 2019
6 La structuration de la filière forêt-bois, Rapport de la Cour des comptes, Avril 2020

PNFB est issu d'une large concertation avec l'ensemble des parties prenantes de la filière forêt-bois.
En 2016, le Conseil supérieur de la forêt et du bois ainsi que l'Autorité environnementale se sont prononcés sur le PNFB. Celui-ci a ensuite été soumis à la consultation du public.

7 La Forêt et la filière bois à la croisée des chemins
Rapport Cattelot, Juillet 2020

Page 8

Ainsi, pour la première fois, la société civile française a été associée à la définition de la politique forestière de la nation.
Le PNFB a été approuvé en février 2017 pour la période 2016-2026, il se donne 4 objectifs :

- Créer de la valeur en France, en mobilisant la ressource durablement,
- Répondre aux attentes des citoyens et s'intégrer aux projets de territoires,
- Conjuguer atténuation et adaptation des forêts au changement climatique,
- Développer des synergies entre forêt et industrie.

Au niveau régional, le PNFB est décliné dans des Programmes Régionaux de la Forêt et du Bois pour une adaptation optimale au contexte régional de la filière forêt - bois.
La Stratégie nationale bas carbone (SNBC) et la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), en cours de révision accompagnent cette dynamique. De même, le développement du bois et des matériaux biosourcés est également prévu par la loi sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN).
La dynamique actuelle de la filière et de ses marchés rend difficilement atteignable cet objectif. Il est donc nécessaire de changer d'échelle dans la mobilisation de la ressource et d'agir à tous les niveaux, avec l'État, l'ONF, les collectivités et l'ensemble des acteurs engagés dans la démarche de filière.
Pour cela, le gouvernement a identifié 18 actions prioritaires, regroupées dans un plan d'action interministériel qui comprend trois axes :

- Mobiliser et renouveler durablement la ressource forestière ;
- Développer les marchés finaux, soutenir l'innovation et l'investissement ;
- Améliorer la performance environnementale de la filière et son développement dans les territoires.

Ces actions accompagneront la vision stratégique partagée de la filière et des 4 ministères signataires (Ministère de l'économie

et des Finances, Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Ministère de la transition écologique et solidaire ainsi que le Ministère de la cohésion des territoires), dans le cadre du contrat stratégique de la filière bois, renouvelé pour la période 2018-2020 et actualisé par avenant du 14 avril 2021.

8 Plan National Forêt Bois, Janvier 2017

8

Page 9

Référentiel de l'option "Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage" du Brevet professionnel
Mai 2023

En encadré figurent ci-dessous des éléments qui ont été intégrés au référentiel d'activités suite à l'examen du référentiel de diplôme par la commission professionnelle consultative

Le Contrat Stratégique de Filière Bois a été signé pour la période 2018-2020 par l'État, Régions de France, le Comité stratégique de la filière bois, les interprofessions et les organisations professionnelles. La filière bois s'engage à être plus conquérante, par l'innovation, la numérisation, la formation, et l'exportation.

Les objectifs de ce deuxième contrat ont pour priorité le développement en région sur l'ensemble du territoire, tout en optimisant les ressources renouvelables.
Il s'articule autour de trois projets structurants :

- Renforcer l'innovation collaborative "Cadre de vie : demain le bois" ;
- Réaliser de manière exemplaire les ouvrages olympiques et paralympiques des JO Paris 2024 avec les solutions constructives bois et d'aménagements en bois ;
- Accompagner l'élévation des compétences dans les entreprises de la filière.

Le Contrat stratégique de la Filière Bois a été actualisé par avenant du 14 avril 2021, pour la période 2021-2022 en réponse aux enjeux prioritaires du plan France Relance : écologie, compétitivité et cohésion sociale, autour des trois priorités du plan de relance : écologie, compétitivité et cohésion sociale. Le volet forestier du plan de relance lancé officiellement le 22 décembre 2020 a été doté de 200 millions d'euros pour les deux prochaines années. Afin d'en assurer la réussite, plusieurs dispositifs d'aide ont été envisagés pour chaque maillon de la chaîne. L'ambition générale de ce plan est d'adapter les forêts au changement climatique, d'initier leur renouvellement pour protéger la biodiversité et de répondre aux besoins de la société en produits de bois.

Toutes les actions engagées sont axées autour de 4 objectifs principaux :

- Accompagner la forêt vers plus de résilience et d'adaptation face au défi du changement climatique.
- Promouvoir le bois en tant que ressource renouvelable et écologique, en particulier pour le stockage du carbone dans la construction.
- Réconcilier et créer un lien indéfectible entre l'amont et l'aval au service d'une production de bois souveraine, compétitive et durable.
- Reconnaître et valoriser la multifonctionnalité de la forêt, dans toutes ses dimensions (économiques, écologiques et sociétales).

Seule la moitié des entreprises ont des salariés en 2016, elles-mêmes de taille très modeste : plus de 50 % ont moins d'un salarié à temps plein.

"agriculture, agroalimentaire et aménagement des espaces" du 7 décembre 2022.

Les Assises de la forêt qui se sont déroulées en 2021-2022 ont permis de réunir près de

480 participants associant élus, représentants de la filière, scientifiques et principales ONG engagées sur le sujet afin de définir une vision forestière partagée autour de 4 piliers :

- Relever le défi de la connaissance pour dresser un état détaillé de la forêt, suivre et anticiper ses évolutions, et accompagner les propriétaires forestiers dans leurs choix face au changement climatique ;
- Poursuivre et pérenniser les financements dédiés au renouvellement de forêts plus résilientes et riches de biodiversité ;
- Investir massivement pour assurer l'innovation et la compétitivité de la filière industrielle bois ;

- Expérimenter des nouvelles formes de dialogue national et territorial pour la conduite des politiques forestières et pérenniser la dynamique des Assises.

Dans ce cadre, un partenariat ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire/ ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires a été mis en place autour de la plateforme "La Forêt et nous" de projets éducatifs autour des enjeux forestiers et sur la promotion des métiers de la forêt. Cette plateforme numérique a été mise en ligne le 9 mai 2022.

1.1.2. Type d'entreprises et/ou d'établissements concernés

La filière forêt-bois compte près de 440 000 emplois⁹, dont environ 35 400 sont directement liés aux travaux en forêt (sylviculture, exploitation forestière). L'Office National des Forêts employant près du tiers des effectifs de l'amont forestier¹⁰.

On compte 9 400 entreprises de travaux forestiers, leur nombre a baissé de 15 % depuis 2008. Elles réalisent au niveau national 70 % des travaux de sylviculture-reboisement et 80 % des travaux d'exploitation pour le compte de leurs clients (propriétaires, exploitants, négociants, industriels du bois, communes, coopératives, Office national des forêts...)11.

9 La structuration de la filière forêt-bois ; Cour des comptes ; mai 2020
10 Ibid

11 Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires (FNEDT)

On comptait 7 213 travailleurs (4 870 ETP) en sylviculture et 21 088 travailleurs (11 700 ETP) dans l'exploitation forestière en 2016¹².

Les régions Grand Est, Nouvelle Aquitaine, Bourgogne Franche-Comté et Auvergne Rhône-Alpes regroupent la majorité des entreprises et 61 % des travailleurs.

Les coopératives forestières, l'ONF, le CRPF, les collectivités territoriales, les parcs régionaux ou nationaux sont des structures pouvant réaliser des activités de gestion et de conseil, mais aussi pour certains des travaux d'exploitation.

1.1.3. Facteurs d'évolution et de variabilité en cours
Développement durable et gestion forestière

L'écocertification s'est mise en place en France

à partir de l'année 2001 et a eu un effet marqué sur les pratiques des professionnels de la forêt. Un nombre significatif et croissant de propriétés forestières sont certifiées gérées durablement par le programme européen de forêts certifiées (PEFC) ou par le Forest Stewardship Council (FSC). Les chaînes de contrôle des approvisionnements sont instaurées dans un nombre important d'entreprises de la filière bois. Ainsi en 2020, 33 % de la surface forestière métropolitaine est certifiée PEFC et moins de 1 % FSC.

En encadré figurent ci-dessous des éléments qui ont été intégrés au référentiel d'activités suite à l'examen du référentiel de diplôme par la commission professionnelle consultative

"agriculture, agroalimentaire et aménagement des espaces" du 7 décembre 2022.

L'ONF a rédigé un cahier des charges qualitatif pour l'exploitation des bois et les services sylvicoles reconnus par les organismes de certification (Cahier National des Prescriptions d'Exploitation Forestière ou des Travaux et Services Forestiers – CNPEF/CNPTSF)

La part de la récolte certifiée gérée durablement en France a fortement augmenté entre 2004 et 2009 (passant de 20 % à 60%) puis a progressivement diminué, avec toutefois un rebond en 2017 et 2018.

12 Emplois et formation dans le secteur forestier ; CGAAER n°

Page 10

Le bois de trituration présente le plus fort taux de certification (58 % en 2017), porté par une forte demande dans le secteur du papier.

La part de la certification dans le bois énergie commercialisé progresse (49 % en 2017), tandis que celle des sciages recule¹³.

Dans les entreprises, on constate également la prise en compte du respect de l'environnement à travers le développement des procédures de normalisation de type ISO 14001.

Adaptation au changement climatique

Des résistances sociales à l'exploitation des forêts

Le principe de la multifonctionnalité des forêts, qui vise à articuler ces différents usages, repose dans les faits sur les acteurs économiques de la filière. Il est aujourd'hui confronté à une remise en cause fondamentale par certains acteurs

du débat public, qui donnent la priorité aux fonctions environnementales et récréatives

de la forêt. La suspicion à l'égard de la gestion

forestière naît d'abord d'une méconnaissance croissante de la forêt par des Français de plus en plus éloignés de ses réalités. La société valorise

30 % de la forêt française ne pourrait pas s'adapter aux bouleversements climatiques à court terme. Ceci renforce les risques : incendies et prolifération de parasites avec sécheresses, canicules et inondations.

Les aléas climatiques et sanitaires peuvent aussi avoir un effet sur le prix du bois. Les sécheresses des années 2018 à 2020 ont entraîné un affaiblissement des massifs surtout dans le Nord et l'Est de la France. Cet affaiblissement a entraîné une forte mortalité de certaines espèces (épicéa) par l'attaque de parasites (Scolytes). D'autres espèces comme le sapin pectiné, le hêtre sont fortement touchés¹⁴.

Ceci entraîne une augmentation des coupes nécessaires et des volumes de bois récoltés avec une baisse de la qualité et des prix.

Développer et préserver la forêt implique des programmes de recherche et développement (génétique, écosystèmes, rôle de l'eau...) et le transfert des connaissances vers l'enseignement et les acteurs de la gestion forestière. La modélisation de la séquestration du carbone ou la mesure de l'empreinte carbone des produits bois sont parmi les enjeux importants (prise en compte de l'empreinte et des bilans carbone) des acteurs économiques et des collectivités. Les forestiers sont mobilisés pour adapter les peuplements à la sensibilité accrue aux aléas climatiques. En ce sens, le plan de relance présenté par le gouvernement en septembre 2020 contient un volet forestier. Il prévoit d'aider les propriétaires forestiers, publics et privés, à renouveler et à diversifier leurs forêts et ainsi garantir la résilience des écosystèmes forestiers dans le contexte du changement climatique¹⁵.

13 Le marché du bois en France, situation actuelle et perspectives à court terme ; MAA/DGEP ; oct. 2018

14 ONF ; lettre de conjoncture ; sept. 2019

15 France Relance ; sept. 2020

le bois, mais accepte de moins de moins de couper des arbres, croyant la forêt en recul et en danger.

La conciliation de l'exploitation économique avec l'idée d'une forêt d'agrément et d'une forêt comme sanctuaire naturel, lieu de biodiversité, d'eau et d'air purs, est également problématique. Quels que soient les efforts déployés par les professionnels forestiers pour limiter l'incidence de leur activité, la coupe de bois en forêt, son transport et son stockage produisent nécessairement des conséquences visibles et mal acceptées par les riverains et les collectivités.

Manque d'attractivité des métiers de la forêt

Le manque d'attractivité des métiers de la forêt conduit à une pénurie de main d'œuvre qualifiée, notamment chez les bûcherons manuels. Cette situation amène les entrepreneurs de travaux forestiers à recruter des travailleurs détachés provenant en particulier d'Europe de l'Est¹⁶ ou des salariés originaires du pourtour méditerranéen.

Accroissement de la mobilisation du bois
Accroître la mobilisation du bois passe nécessairement par une implication plus importante des propriétaires forestiers et des sylviculteurs, en généralisant la mise en place de documents de gestion durable et en favorisant le regroupement du foncier à l'échelle des territoires.

Au total, plus de 50 % des surfaces de forêts privées ne possèdent pas de document de gestion, du fait de la petite taille de très nombreuses propriétés. Près de 30 % de la forêt privée seulement est regroupée en gestion au sein des structures de regroupement foncier.

16 La structuration de la filière forêt-bois ; Cour des

Sécurité

La filière travaux forestiers est l'une des plus accidentogènes en agriculture. Et ce malgré les efforts de prévention de la MSA auprès des professionnels. Point positif : les accidents de travail diminuent petit à petit. Pour les salariés, ce taux a diminué de 14 % en 5 ans. Les salariés touchés...
En 2015, les travailleurs de la filière représentent 2,3 % des salariés en agriculture. Une petite part qui cumule à elle seule 6,5 % des accidents de travail (AT) avec arrêt en secteur agricole. Ce qui représente 62 AT pour un million d'heures travaillées.

...les non-salariés aussi

Ils représentent 5 680 des chefs d'exploitation, pour 2,8 % des accidents. De 2011 à 2015, le nombre d'AT et de maladies professionnelles (MP) chez les non-salariés est en baisse dans tout le secteur agricole. Cette tendance se confirme encore plus fortement dans le secteur bois (-24 % d'AT avec arrêt, et -54% de MP avec arrêt), qui engendre tout de même 81,5 accidents du travail pour 1 000 chefs d'exploitation (moyenne

Les entreprises doivent répondre aux exigences réglementaires relevant des évolutions du code forestier et du code du travail, notamment en matière de sécurité et de prévention des accidents. Le respect de ces obligations exige un niveau minimum de qualification pour les employeurs et leurs salariés. Le développement des formations SSTA (Sauveteur Secouriste au Travail option métiers agricoles) voire PSE1 (Premiers secours en équipe niveau 1) est un atout pour les professionnels.
Nouvelles technologies

Sur la plupart des massifs forestiers, l'informatique embarquée équipe la plupart des engins forestiers, notamment les

machines de bûcheronnage qui contribuent à l'augmentation de la productivité.

Le recours à l'informatique embarquée et au GPS contribue à une gestion de la chaîne logistique en flux tendu pour répondre en temps et en volumes aux besoins des commanditaires. Les tempêtes de l'hiver 1999 et 2009, ainsi que la pénurie de professionnels qualifiés ont accentué ces évolutions. La formation à ces

nationale : 32,9).

Des accidents plus graves

Bien que les accidents graves non mortels (attribution d'un taux d'incapacité permanente partielle) diminuent régulièrement, le secteur "travaux forestiers" enregistre encore 8 % des accidents les plus graves de l'agriculture : ainsi, entre 2013 et 2015, il compte près de 15 % des accidents mortels chez les salariés agricoles. Chez les non-salariés, les AT ont également tendance à être plus régulièrement qualifiés de graves non mortels (les exploitants de cette filière totalisent 3 % de ce type d'AT pour "seulement" 1 % des AT), et le nombre de décès par rapport au nombre d'affiliés est le plus élevé (0,79 décès pour 1 000 affiliés avec 16 AT mortels entre 2013 et 2015).

De nombreuses maladies professionnelles

À l'instar des AT, les maladies professionnelles du secteur ont un poids conséquent sur l'ensemble du régime agricole (plus particulièrement chez les salariés avec 7 % du total des MP contre 1 % chez les non-salariés). La quasi-totalité de celles-ci sont des troubles musculo-squelettiques, et moins d'une dizaine d'entre elles sont dues à la maladie de Lyme. Accidents du travail et maladies professionnelles survenus en France métropolitaine, sauf Alsace et Moselle.

Sources : SID SST des salariés et des non-salariés agricoles ; données en date de paiement.

nouvelles technologies est un impératif pour les chefs d'entreprises et leurs salariés.

Au cours des prochaines décennies, la création d'emplois de qualité et de valeur, la mobilisation de bois pour l'adaptation et l'atténuation du changement climatique, la préservation de la biodiversité, la protection des sols et de la qualité des eaux, la transition énergétique, le rééquilibrage du commerce extérieur, l'aménagement du territoire seront autant de défis pour l'avenir auxquels la filière forêt-bois est à même de contribuer au travers d'une gestion durable et multifonctionnelle des forêts.

11

Page 12

1.2. Les emplois visés par le diplôme

1.2.1. Dénominations des emplois

Dans les différentes entreprises enquêtées, les appellations des emplois occupés par des titulaires du brevet professionnel "responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et

débardage" sont les suivantes :

- Chargé de production
- Conducteur de travaux
- Agent technique

- Ouvrier qualifié en sylviculture et en exploitation

- Conducteur d'abatteuse
- Débardeur
- Bûcheron
- Conducteur d'engins
- Commis forestier

- Chef d'équipe
- Technicien forestier

Code Nomenclature des spécialités de formation (NSF) :

213 : Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche

Formacode

21041 : sylviculture gestion forestière

21042 : exploitation forestière

Code du Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois (ROME)

A1201 Bûcheronnage et élagage

- Bûcheron/Bûcheronne
- Bûcheron élagueur/ Bûcheronne élagueur
- Ouvrier/Ouvrière d'exploitation forestière

A1101 Conduite d'engins agricoles et forestiers

- Conducteur/Conductrice d'engin d'exploitation forestière
- Conducteur/Conductrice d'engins forestiers
- Conducteur/Conductrice d'engins de débardage

• Débardeur/Débardeuse

• Débardeur forestier/ Débardeuse forestière

• Tractoriste forestier/tractoriste forestière

de travaux et services agricoles, ruraux et forestiers (ETARF) du 8 octobre 2020.

Elle situe l'emploi des diplômés du niveau 4 sur l'emploi d'ouvrier hautement qualifié, avec pour le 1^o échelon (diplôme mais sans expérience), le descriptif suivant :

"Cet emploi fait référence à des opérations

hautement complexes, comportant des tâches qu'il faut combiner en fonction des objectifs à atteindre et pour lesquelles, en fonction des connaissances professionnelles acquises liées à l'utilisation des procédures, méthodes, organisations techniques, il analyse et interprète des données ou informations transmises pour adapter le mode de réalisation. Suivant soit des consignes précises soit des instructions générales, il assume l'exécution des opérations qui demandent une connaissance et une expérience éprouvées en la matière."

1.2.2. Conditions d'exercice de l'emploi

Les salariés qui effectuent les différentes opérations sylvicoles ou d'exploitation forestière doivent faire preuve d'une attention toute particulière à leur sécurité et à celle des usagers de la forêt. Le port des équipements de protection individuelle est une obligation en toute circonstance (casque anti-bruit, lunettes, pantalon de sécurité, chaussures de sécurité, veste renforcée anti-coupe, harnais de sécurité, gants...).

Les différentes activités liées aux emplois sont réalisées en milieu extérieur, quelles que soient les saisons, elles nécessitent une très bonne condition physique. Les activités sont majoritairement réalisées seul donc, l'isolement est souvent un facteur qu'il faut prendre en compte.

L'activité peut s'effectuer en hauteur, en altitude et impliquer le port de charges.

L'organisation des chantiers demande un bon relationnel et une bonne capacité de négociation.

L'activité impose d'être titulaire du permis

B afin de pouvoir assurer de nombreux

déplacements en toute autonomie. Ces

déplacements peuvent être répétitifs et durer

Mention dans la Convention collective de la branche
Pour les entreprises de travaux forestiers, la convention collective de référence est la Convention collective nationale des entreprises

plusieurs jours voire une semaine. Un certain nombre de formations complémentaires sont indispensables dans la plupart des postes, comme celle de Salaridé Sauveteur Secouriste du Travail (SST) et celle permettant l'obtention de l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR). Selon les organisations, un ou

12

Page 13

Référentiel de l'option "Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage" du Brevet professionnel
Mai 2023

plusieurs Certificat(s) d'Aptitude à la Conduite en Sécurité - CACES - peuvent être requis. La maîtrise d'outils et d'applications numériques, des nouvelles technologies de communication (informatique embarquée, GPS, logiciel de cartographie...), et de bureautique, est indispensable quel que soit le poste occupé.

1.2.3. Degré d'autonomie et de responsabilité

Le titulaire du brevet professionnel "responsable de chantier de bûcheronnage manuel et de débardage" occupe un poste d'ouvrier qualifié

ou hautement qualifié et dispose d'une

autonomie variable suivant les entreprises. Il

doit rendre compte de ses actes auprès de son supérieur hiérarchique.

Dans certaines entreprises, le salarié, avec de l'expérience et un bon niveau de compétence, peut être en responsabilité d'une équipe et peut être amené à conduire et à organiser des chantiers.

1.2.4. Évolutions possibles des diplômés dans et hors le cadre de l'emploi

Le titulaire du brevet professionnel

"responsable de chantier de bûcheronnage manuel et de débardage" peut évoluer vers des postes de technicien. Avec une formation complémentaire (ex : certificat de spécialisation "Pilote de machines de bûcheronnage"), il pourra travailler sur des machines spécialisées (abatteuses, débardeurs, ...).

Avec une solide expérience et une capitalisation de compétences en comptabilité-gestion et gestion des ressources humaines, il pourra devenir chef d'entreprise.

Hors de l'emploi dans le secteur de la forêt, il pourra s'orienter vers les métiers du paysage.

1.3. La fiche descriptive d'activités (FDA)

1.3.1. Résumé du métier

En fonction du type d'organisation, le titulaire du brevet professionnel « responsable de chantier de bûcheronnage manuel et de débardage » est sous la responsabilité directe d'un technicien, d'un responsable de l'organisme ou d'un chef

d'entreprise. Il peut occuper lui-même des postes à responsabilité qui le placent à des niveaux divers dans l'entreprise.

Après quelques années d'expériences, il peut

accéder à une fonction d'encadrement portant

sur une équipe de petite taille.

1.3.2. Liste des fonctions et des activités exercées

La fiche descriptive d'activités (FDA) liste l'ensemble des activités exercées par des titulaires des emplois visés par le diplôme. Elles ont été recensées lors des travaux d'enquêtes en milieu professionnel.

Il s'agit d'une liste d'activités quasiment exhaustive, à l'exception de quelques activités

rarement rencontrées.

La FDA ne décrit donc pas les activités exercées par un titulaire de l'emploi en particulier, mais correspond plutôt au cumul de toutes les configurations d'emploi des salariés occupant les emplois visés par le diplôme.

Les activités ci-dessous doivent être lues comme un potentiel d'interventions en situations de travail. Elles peuvent être réalisées en autonomie ou collectivement.

Elles sont regroupées en grandes fonctions et sont écrites, par convention, sans pronom personnel. Elles peuvent être conduites soit par une femme, soit par un homme.

Toutes les activités sont réalisées en intégrant la réglementation en matière de sécurité, de santé et de protection de l'environnement et le cadre réglementaire de l'activité.

13

Page 14

1. Participation à l'élaboration de documents de pilotage de l'entreprise

- 1.1. Fournit des données technico-économiques
- 1.2. Interprète les documents de gestion
- 1.3. Réalise des dossiers de demande de subvention
- 1.4. Rédige différents rapports

2. Préparation de chantiers forestiers

- 2.1. Identifie les éléments de contexte du chantier
 - 2.1.1. Prend connaissance des plans de gestion
 - 2.1.2. Programme les travaux de sylviculture et de récolte des bois
 - 2.1.3. Identifie les parcelles où doivent avoir lieu les travaux (à partir de cartes et d'éléments de terrain, GPS, SIG...)
 - 2.1.4. Réalise une visite du futur chantier
 - 2.1.5. Détermine les limites de parcelle
 - 2.1.6. Fournit un descriptif de peuplement
 - 2.1.7. Identifie l'itinéraire technique sylvicole du peuplement
 - 2.1.8. Réalise un inventaire en plein
 - 2.1.9. Prend connaissance, interprète et analyse le cahier des charges
 - 2.1.10. Repère les risques environnementaux

- 2.1.11. Mesure les limites techniques de faisabilité du chantier
- 2.1.12. Évalue les contraintes du chantier et localise les zones à risque ou protégées (liées à la topographie, zones humides, lignes EDF, sites Natura 2000, parcs naturels, zones à sensibilité paysagère...)
- 2.1.13. Détermine le point de rencontre des secours
- 2.1.14. Réalise une fiche de chantier pour prescrire les règles de sécurité, situer les opérations à effectuer, les accès, les zones à risque, les zones de régénération, risques biologiques (utilisation du cadastre, carte IGN, GPS, SIG, photographie aérienne...)
- 2.1.15. Interprète une fiche de chantier
- 2.1.16. Prévoit les lieux de stockage des cuves à carburants et autres matériels
- 2.1.17. Détermine l'état de portance des sols
- 2.1.18. Évalue les besoins en matériels, matériaux et consommables
- 2.1.19. Prévoit les approvisionnements du chantier
- 2.1.20. Prévoit les moyens humains nécessaires à la réalisation du chantier
- 2.2. Détermine les paramètres du coût de revient prévisionnel du chantier
 - 2.2.1. Évalue le temps de travail nécessaire à la réalisation du chantier (exploitation, vidange, remise en état, sylviculture)
 - 2.2.2. Évalue le matériel nécessaire à la réalisation du chantier
 - 2.2.3. Évalue la complexité de récolte des bois
 - 2.2.4. Calcule le coût de revient d'un chantier
- 2.3. Établit des devis ou participe à leur élaboration
- 2.4. Organise le chantier
 - 2.4.1. Rédige les contrats de prestation
 - 2.4.2. Réalise des demandes administratives pour la déclaration des chantiers (sécurité routières, intervention en zone humide ou en zones de protection spéciales, réseaux)
 - 2.4.3. Prend connaissance des directives techniques et des clauses particulières du chantier
 - 2.4.4. Prépare l'ensemble des matériels et fournitures nécessaires

14

Page 15

Référentiel de l'option "Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage" du Brevet professionnel
Mai 2023

- 2.4.5. Planifie les approvisionnements
- 2.4.6. Organise le transport des fournitures, des matériels et des salariés
- 2.4.7. Identifie les améliorations, les réalise ou suggère leur mise en œuvre
- 2.4.8. Définit les lieux de passage des engins de débardage et les aires de stockage

3. Conduite d'un chantier

- 3.1. Met en œuvre les travaux programmés
 - 3.1.1. Assure la sécurité et la protection des biens et des personnes
 - 3.1.2. Veille à la bonne exécution du travail
 - 3.1.3. Adapte le déroulement du chantier en fonction des situations rencontrées
 - 3.1.4. Prend les premières dispositions en cas d'accident du travail
 - 3.1.5. Assure le suivi du chantier en opérant les contrôles quantitatifs et qualitatifs
 - 3.1.6. Prend les mesures nécessaires en cas d'incident (erreur d'abattage, pollution, incendie...)
- 3.2. Organise le travail d'une équipe
 - 3.2.1. Planifie les tâches et les interventions
 - 3.2.2. Mobilise les moyens humains et matériels pour la réalisation des chantiers
 - 3.2.3. Réalise un plan de prévention des travaux (coordination des interventions)
 - 3.2.4. Vérifie la conformité des matériels et fournitures au cahier des charges
 - 3.2.5. Ajuste l'organisation du travail en fonction des situations
 - 3.2.6. Évalue les risques et prend les mesures de prévention nécessaires
 - 3.2.7. Met en œuvre les règles d'hygiène et de sécurité (port des EPI)
 - 3.2.8. Vérifie les règles de respect de l'environnement
 - 3.2.9. Tutore des apprentis ou/et des stagiaires
 - 3.2.10. S'assure du respect des procédures qualité et certification

4. Réalisation de travaux

- 4.1. Prend connaissance de la fiche de chantier
- 4.2. Assure la mise en sécurité du chantier
- 4.3. Réalise la désignation et le martelage des coupes
- 4.4. Réalise des travaux de bûcheronnage manuel ou mécanisé (abattage et façonnage...)
 - 4.4.1. Identifie les limites de la coupe
 - 4.4.2. Évalue la dangerosité des bois sur pied
 - 4.4.3. Identifie les zones à risque
 - 4.4.4. Assure le paramétrage informatique des machines
 - 4.4.5. Abat des arbres avec une tronçonneuse ou une machine d'abattage (en respectant les règles de sécurité, les contraintes de débardage, en limitant les dommages pour la végétation et pour la grume)
 - 4.4.6. Façonne les bois
 - 4.4.7. Trie et classe les produits
 - 4.4.8. Cube les volumes de bois selon les différentes techniques
 - 4.4.9. Convertit les volumes de bois en poids
- 4.5. Réalise les travaux de débusquage et de débardage
 - 4.5.1. Réalise les travaux adaptés à la portance des sols
 - 4.5.2. Réalise des dispositifs de franchissement temporaires des cours d'eau
 - 4.5.3. Réalise des dispositifs de mouflage, de câblage en sécurité

15

Page 16

- 4.5.4. Trie les produits au dépôt selon les essences
- 4.5.5. Trie les produits au dépôt selon leur dimension
- 4.5.6. Trie les produits au dépôt selon leur qualité
- 4.5.7. Estime et cube sa production
- 4.6. Arasage des souches
- 4.7. Met en tas, en andain ou broie les rémanents

- 4.8. Remet en état les pistes, places de dépôt, fossés et ouvrages à la fin du chantier
 - 4.9. Complète les fiches de compte rendu de chantier
 - 4.10. Réalise ou participe à la réception du chantier
 - 4.10.1. Explicite les travaux réalisés
 - 4.10.2. Calcule la surface travaillée
5. Entretien, maintenance et gestion du matériel et des équipements
- 5.1. S'assure du bon état du matériel
 - 5.2. Nettoie les matériels
 - 5.3. Utilise les lubrifiants adaptés
 - 5.4. Assure l'entretien mécanique, hydraulique et électrique des différents matériels : affûtage, maintenance corrective et préventive
 - 5.5. Assure les réglages du matériel et les adapte en cours de travail
 - 5.6. Contrôle l'efficacité du matériel
 - 5.7. Effectue un diagnostic en cas de panne, intervient ou alerte soit le responsable, soit le réparateur
 - 5.8. Assure les petites réparations du matériel dont il a la responsabilité
 - 5.9. Gère les stocks de matériel, matériaux et consommables
 - 5.10. Participe au choix des investissements
6. Suivi technico-économique
- 6.1. Réalise un compte-rendu oral ou écrit de l'état d'avancement du chantier
 - 6.2. Effectue les enregistrements nécessaires au suivi technico-économique du chantier
 - 6.3. Propose des ajustements ou des améliorations
7. Réalisation des activités connexes au milieu forestier
- 7.1. Conduit un chantier de production de plaquettes forestières
 - 7.1.1. Prévoit les espaces nécessaires pour les équipements
 - 7.1.2. Gère l'approvisionnement en bois du broyeur
 - 7.1.3. Gère l'approvisionnement en plaquettes des camions
 - 7.2. Réalise ou entretient des petits ouvrages d'équipements forestiers
 - 7.3. Met en place et entretient des équipements d'accueil du public
 - 7.4. Met en place des dispositifs de lutte contre l'érosion, de fixation des sols, de génie écologique
 - 7.5. Réalise des dispositifs de défense de la forêt contre les incendies
 - 7.6. Réalise des travaux d'entretien ou de préservation des milieux et/ou espèces naturels
 - 7.7. Façonne du bois de chauffage

16

Page 17

Référentiel de l'option "Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage" du Brevet professionnel
Mai 2023

8. Communication

- 8.1. Négocie les prestations avec les propriétaires, les clients, les commerciaux
- 8.2. Définit les modalités d'intervention avec les organismes de protection de l'environnement
- 8.3. Rend compte de ses activités ou observations à sa hiérarchie et aux membres de l'équipe
- 8.4. Présente l'avancement des travaux en réunion de chantier
- 8.5. Explicite les consignes de travail aux membres de l'équipe
- 8.6. Présente les activités de l'entreprise et les travaux en cours à tout interlocuteur
- 8.7. Explique l'intérêt de son travail dans le cadre de la gestion durable de l'écosystème forestier

17

Page 18

1.4. Situations professionnelles significatives

Le tableau suivant présente les SPS de la compétence, c'est-à-dire les situations qui, si elles sont maîtrisées, permettent de rendre compte de l'ensemble des compétences mobilisées dans le travail.

Les SPS sont regroupées en champs de compétences, selon les ressources qu'elles mobilisent et la finalité visée.

Toutes les SPS suivantes sont réalisées dans le cadre réglementaire des activités forestières, la réglementation en matière de sécurité, santé et protection de l'environnement.

Champs de compétences	Situations professionnelles significatives	Finalités
Organisation d'un chantier	<ul style="list-style-type: none"> • Renseignement de la fiche de chantier avec le donneur d'ordre • Négociation de la demande d'un client • Visite de chantier • Répartition du travail sur le chantier • Concertation en cours de chantier avec le donneur d'ordre 	Permettre un déroulement optimal du chantier dans le respect des règles de sécurité

	<ul style="list-style-type: none"> • Réception de chantier 	
Travaux d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> • Abattage directionnel • Abattage d'un arbre avec assistance mécanique • Façonnage pour du bois d'œuvre • Billonnage • Ebranchage 	Valoriser le potentiel de production tout en préservant la ressource
Entretien du matériel	<ul style="list-style-type: none"> • Débardage de bois courts • Débardage de bois longs • Désencrouage d'un arbre • Présentation • Empilage • Enlèvement des bois 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Inspection quotidienne d'un engin forestier • Révision d'un engin forestier • Changement d'une pièce défectueuse 	Optimiser l'utilisation et le fonctionnement des matériels et équipements

18

Page 19

Référentiel de l'option "Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage" du Brevet professionnel
Mai 2023

2. Référentiel de compétences

Ce référentiel de compétences est constitué de la liste des capacités qui seraient attestées par l'obtention du diplôme. Il est constitué de 6 capacités globales correspondant à des blocs de compétences, dont une laissée à la libre détermination des équipes en fonction des enjeux d'adaptation régionale à l'emploi. Le tableau suivant met en lien les capacités du titulaire du brevet professionnel « responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage » avec les champs de compétences et les SPS identifiées dans chacun de ces champs.

Capacités	Champs de compétences et finalités	Situations professionnelles significatives
C1. Se situer en tant que professionnel des travaux forestiers C1.1°. Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant C1.2°. Se positionner en tant que professionnel des travaux forestiers		
C2. Assurer le pilotage d'un chantier de récolte des bois C2.1°. Estimer la faisabilité technico-économique d'un chantier de récolte des bois C2.2°. Assurer l'organisation et le suivi du déroulement des travaux sur un chantier de récolte des bois	Optimisation d'un chantier Permettre un déroulement optimal du chantier dans le respect des règles de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Renseignement de la fiche de chantier avec le donneur d'ordre • Négociation de la demande d'un client • Visite de chantier • Répartition du travail sur le chantier • Concertation en cours de chantier avec le donneur d'ordre • Réception de chantier
C3. Réaliser des travaux de bûcheronnage manuel C3.1°. Réaliser des travaux d'abattage C3.2°. Réaliser des travaux de façonnage	Travaux d'exploitation Valoriser le potentiel de production tout en préservant la ressource	<ul style="list-style-type: none"> • Abattage directionnel • Abattage d'un arbre avec assistance mécanique • Façonnage pour du bois d'œuvre • Billonnage • Ebranchage

Capacités	Champs de compétences et finalités	Situations professionnelles significatives
C4. Réaliser des travaux de débardage et de tri des bois C4.1°. Réaliser des travaux de débardage C4.2°. Réaliser le tri des bois		<ul style="list-style-type: none"> • Débardage de bois courts • Débardage de bois longs • Désencrouage d'un arbre • Présentation • Empilage • Enlèvement des bois
C5. Assurer l'entretien courant et les réparations mineures des matériels forestiers C5.1°. Réaliser l'entretien quotidien et périodique des engins forestiers et de leurs équipements C5.2°. Effectuer des dépannages et réparations mineures sur le petit matériel et les équipements des engins forestiers	Entretien du matériel Optimiser l'utilisation et le fonctionnement des matériels et équipements	<ul style="list-style-type: none"> • Inspection quotidienne d'un engin forestier • Révision d'un engin forestier • Changement d'une pièce défectueuse
C6. S'adapter à des enjeux professionnels particuliers Bloc laissé à l'initiative des équipes, à déterminer en fonction des enjeux locaux d'employabilité dans la filière.		A identifier par les équipes à partir d'investigations et d'analyses du travail complémentaires sur le terrain.

L'ensemble des capacités se développe en prenant en compte la réglementation qui cadre l'exercice professionnel dans le secteur des travaux forestiers en matière de sécurité, de santé au travail et de protection de l'environnement.

Référentiel de l'option "Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage" du Brevet professionnel
Mai 2023

3. Référentiel d'évaluation

Le référentiel d'évaluation présente les modalités et les critères retenus pour l'évaluation des capacités du référentiel de compétences. Les indicateurs relatifs à chacun des critères sont élaborés par le centre habilité pour la mise en œuvre de la certification.

Le brevet professionnel "responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage" est un diplôme organisé et délivré en unités capitalisables (UC), spécifique à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage. Les unités capitalisables peuvent être obtenues indépendamment. Chaque unité capitalisable correspond à une capacité globale du référentiel de compétences et correspond à un bloc de compétences.

Les règles communes de l'évaluation des diplômes en unités capitalisables du ministère chargé de l'agriculture sont définies dans la note de service DGER/SDPFE/2016-31 du 5/01/2016.

Hormis l'UC1, toutes les capacités constitutives des unités capitalisables du brevet professionnel "responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage" doivent faire l'objet d'une évaluation en situation professionnelle.

Le tableau suivant donne à voir les correspondances entre UC et capacités. Il précise également les modalités d'évaluation ainsi que les critères à prendre en compte pour certifier chaque capacité.

UC	Modalités d'évaluation	Capacités	Critères
			<p>Identification d'une ressource commune à enjeu sur la parcelle forestière dans son territoire</p> <p>Le candidat repère des enjeux de préservation et/ou d'amélioration de l'état d'une ressource commune.</p> <p>Evaluation de l'impact d'une intervention sur l'état de cette ressource</p> <p>Le candidat identifie des impacts négatifs ou positifs, sur le court et le long termes, d'une intervention sur l'état de cette ressource pour ajuster au mieux les interventions.</p>
UC1		<p>C1. Se situer en tant que professionnel des travaux forestiers</p> <p>C1.1°. Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant</p>	<p>Contextualisation de l'activité professionnelle de responsable de chantiers forestiers</p> <p>Le candidat caractérise l'activité professionnelle au regard de l'organisation de la filière, de ses évolutions socio-économiques, de ses enjeux et orientations actuels.</p> <p>Construction d'un positionnement professionnel</p> <p>Le candidat élabore une position professionnelle qui s'appuie sur les caractéristiques du travail dans la filière des travaux forestiers, intègre les enjeux de transition écologique et le rapport aux risques.</p>
	Evaluation en situation professionnelle	<p>C2. Assurer le pilotage d'un chantier de récolte des bois</p> <p>C2.1°. Estimer la faisabilité technico-économique d'un chantier de récolte des bois</p>	<p>Evaluation de la rentabilité du chantier</p> <p>Le candidat estime le coût de revient du chantier et la marge à partir de laquelle le chantier est rentable.</p> <p>Diagnostic technique de l'intervention</p> <p>Le candidat met en lien les caractéristiques techniques du chantier et les moyens de l'entreprise.</p>
UC2	Evaluation en situation professionnelle	<p>C2.2°. Assurer l'organisation et le suivi du déroulement des travaux sur un chantier de récolte des bois</p>	<p>Opérationnalisation de la commande</p> <p>Le candidat prépare et organise le travail sur le chantier.</p> <p>Compte-rendu d'activité</p> <p>Le candidat réalise un bilan intermédiaire et/ou final multicritères- technique, économique, environnemental- au regard de la commande.</p>

22

Page 23

Référentiel de l'option "Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage" du Brevet professionnel
Mai 2023

UC	Modalités d'évaluation	Capacités	Critères
			<p>Diagnostic de l'état de l'arbre dans son contexte</p> <p>Le candidat prend en compte les caractéristiques de l'arbre dans son environnement et les risques identifiés dans le travail pour déterminer son mode opératoire.</p>
	Evaluation en situation professionnelle	<p>C3. Réaliser des travaux de bûcheronnage manuel</p> <p>C3.1°. Réaliser des travaux d'abattage</p>	<p>Réalisation en sécurité de l'intervention</p> <p>Le candidat réalise l'abattage de l'arbre.</p>
UC3	Evaluation en situation professionnelle	<p>C3.2°. Réaliser des travaux de façonnage</p>	<p>Estimation de la qualité de l'arbre abattu</p> <p>Le candidat prend en compte les caractéristiques de l'arbre et de sa destination commerciale et détermine les techniques d'ébranchage et de découpe.</p>

			Réalisation en sécurité de l'intervention Le candidat réalise la découpe et/ou l'ébranchage de l'arbre abattu.
			Positionnement sécurisé de l'engin Le candidat place et stabilise son engin en fonction de la configuration du chantier et des risques identifiés dans le travail en vue d'optimiser l'enlèvement des bois.
UC4	Evaluation en situation professionnelle	C4. Réaliser des travaux de débardage et de tri des bois C4.1°. Réaliser des travaux de débardage	Conduite en sécurité de l'engin en charge Le candidat conduit et manœuvre l'engin entre la place de chargement et celle de dépôt.
	Evaluation en situation professionnelle	C4.2°. Réaliser le tri des bois	Repérage des différentes qualités de bois coupés Le candidat identifie les différentes qualités de bois sur les places d'enlèvement et/ou de dépôt.
			Disposition (sécurisée) des bois coupés Le candidat remet en valeur les bois coupés et facilite leur reprise par le transporteur.

23

Page 24

UC	Modalités d'évaluation	Capacités	Critères
	Evaluation en situation professionnelle	C5. Assurer l'entretien courant et les réparations mineures des matériels forestiers C5.1°. Réaliser l'entretien quotidien et périodique des engins forestiers et de leurs équipements	Vérification de la fonctionnalité Le candidat réalise les contrôles fonctionnels des engins forestiers et de leurs équipements nécessaires au travail en sécurité et conformément aux instructions constructeur. Réalisation des interventions d'entretien Le candidat réalise les opérations courantes d'entretien sur les engins forestiers et leurs équipements.
UC5	Evaluation en situation professionnelle	C5.2°. Effectuer des dépannages et réparations mineures sur le petit matériel et les équipements des engins forestiers	Pré-diagnostic ou diagnostic de panne Le candidat recherche le dysfonctionnement, en identifie la cause et détermine le niveau d'intervention requis. Réalisation de l'intervention Le candidat réalise le dépannage et/ou la réparation.
UC6	Evaluation en situation professionnelle	C6. S'adapter à des enjeux professionnels particuliers Bloc laissé à l'initiative des équipes, à déterminer en fonction des enjeux locaux d'employabilité dans la filière.	A définir par les équipes à partir d'investigations et d'analyses du travail complémentaires sur le terrain.

24

Page 25

Référentiel de l'option "Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage" du Brevet professionnel
Mai 2023

AIPR	Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux
BE	Biologie Ecologie
CACES	Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité
CNPF	Centre National de la Propriété Forestière
CRPF	Centre national de la propriété forestière
CS	Certificat de spécialisation
CSFB	Contrat Stratégique de Filière Bois
ECCF	Evaluation de contrôle en cours de formation
EDF	Electricité de France
ELAN	Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique
ETP	Equivalent temps plein
FDA	Fiche descriptive d'activité
FSC	Forest Stewardship Council
GES	Gaz à effet de serre
GPS	Guidage par satellite
IGN	Institut national de l'information géographique et forestière
ISO 14001	Norme qualité
JO	Jeux Olympiques
Mrd€	Milliard d'Euros
Mt éq CO2	Millions de tonnes métriques d'équivalents dioxyde de carbone
NSF	Nomenclature des Spécialités de Formation
NTIC	Nouvelles technologie de l'information et de la communication
ONF	Office National des Forêts
PEFC	Programme européen de forêts certifiées
PPE	Programmation pluriannuelle de l'énergie
PFMP	Période de formation en milieu professionnel
PNFB	Programme National Forêt-Bois
PSE1	Premiers secours en équipe niveau 1
ROME	Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois
SESG	Sciences économiques et sociales, et gestion
SIG	Système d'Information Géographique
SPS	Situation professionnelle significative
SNBC	Stratégie nationale bas carbone
SST	Salarié Sauveteur Secouriste du Travail
SSTA	Sauveteur Secouriste au Travail option métiers agricoles
TIM	Technologies informatiques et multimédia

25

Page 26

Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire
 Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
 Sous-direction des politiques de formation et d'éducation
 Bureau des diplômes de l'enseignement technique
 1ter avenue de Lowendal – 75700 Paris 07SP

Mai 2023

Document 2 : Document complémentaire du référentiel de diplôme du Brevet professionnel "responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage" (PDF ; 1,45 Mo)

Source PDF : https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/02-diplomes/referentiels/secondaire/bp/rcbm-debardage/bp-rcbmd-doc-comp.pdf

Extraction texte intégrale : 48 page(s).

Page 1

Document complémentaire
 du référentiel de diplôme du

Brevet professionnel
 Responsable de chantiers de
 bûcheronnage manuel
 et de débardage

Page 2

Tous les documents relatifs au BP "Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage" sont en ligne sur le site chlorofil.fr
<https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/bp/bp-rcbm-debardage>

Ce document est destiné aux équipes pédagogiques qui mettent en œuvre un Brevet professionnel option "Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage". Il est associé au référentiel du diplôme et donne les préconisations essentielles pour l'évaluation certificative de ce diplôme. Il ne reprend pas toutes les caractéristiques de l'évaluation dans les diplômes en unités capitalisables renouvelés, décrites dans la note de service UC (DGER/SDPFE/2016-31 du 15/01/2016). Pour une bonne utilisation, il est souhaitable que les membres de l'équipe enseignante aient pris connaissance de cette note de service et suivi une formation UC : agrément à la conduite de dispositifs d'évaluation.

Mentions légales des photos
<https://www.store.agriculture.gouv.fr/>
Toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle, par quelque procédé qu'il soit des photographies est soumise à l'autorisation et à l'accord spécifique du ministère de l'agriculture.
Toute reproduction partielle est autorisée sans demande préalable, à condition que la source soit bien mentionnée.

Version en date du 24/10/2023

Page 3

Sommaire

Présentation du BP "Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage"	p 5
1. Mise en œuvre de l'évaluation : prescriptions et recommandations	p 8
1.1°. Évaluer des capacités en situation professionnelle : quelques principes	p 8
1.2°. Présentation et cadrage de l'évaluation des capacités du BP "Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage"	p 14
2. Compétences	p 35
3. Présentation et cadrage de l'UCARE "Assurer le fonctionnement administratif et financier de l'entreprise de travaux forestier"	p 37
Annexes	p 40
Annexe 1 : Cadrage national du BP "Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage"	p 41
Annexe 2 : Arrêté de création et arrêté modificatif	p 43
Annexe 3 : Fiche UCARE	p 44
Annexe 4 : Définition des rubriques d'une fiche de descripteurs de compétences d'un diplôme	p 45

Page 4

4

Page 5

Présentation du brevet professionnel

Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage

Généralités sur le diplôme

Le brevet professionnel option "Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage" est un diplôme du Ministère chargé de l'Agriculture, qui atteste d'une qualification professionnelle rattachée au champ professionnel de la forêt. Il est enregistré au répertoire national des

certifications professionnelles (RNCP) et classé

au niveau 4 de qualification du cadre national des certifications professionnelles (CNCP)1. Spécifique à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage, il peut également

être obtenu par la voie de la validation des

acquis de l'expérience (VAE). Sa rénovation

répond au triple objectif d'intégrer les évolutions du secteur professionnel et des emplois visés par le diplôme, de renforcer sa finalité de professionnalisation et d'intégrer la

logique compétences en le construisant à partir

du travail.

Le brevet professionnel "Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage" cible le profil d'emploi d'ouvrier en travaux forestiers, autonome dans la réalisation technique des chantiers d'exploitation forestière ainsi que dans leur organisation, aussi bien technico-économique puisqu'il en vérifie la faisabilité et évalue leur rentabilité, que matérielle/logistique. Il intervient rarement seul sur un chantier et est en mesure de coordonner son activité avec celle des autres intervenants présents (débardeurs, porteurs, ...). En l'absence ou en relais du chef de travaux ou du responsable, il peut être chargé de surveiller et faire

avancer les travaux de ses pairs.

Il n'est pas un simple "coupeur de bois", mais prépare puis raisonne ses interventions à partir d'une connaissance fine du contexte forestier dans lequel il intervient, en prenant en compte les enjeux en lien avec

la multifonctionnalité de la forêt. Son cœur technique

est double :

- Le bûcheronnage manuel, y compris de gros bois (abattage et façonnage), réalisé à la tronçonneuse qu'il manipule avec aisance et technicité. Il ne maîtrise pas la conduite des machines d'abattage.
- Le débardage/débusquage : enlèvement, transport

des bois abattus jusqu'à la place de dépôt et tri. Il utilise a minima un tracteur agricole équipé forestier avec remorque et/ou un tablier à grumes et il peut

Un brevet professionnel est une qualification centrée sur un profil d'emploi qui peut s'exercer

dans des configurations variées. Il vise la prise en charge des différentes situations professionnelles emblématiques de ce profil d'emploi, cette prise en charge supposant le développement et l'articulation de savoirs, savoir-faire et comportements professionnels.

1. cf. Décret n°2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles

Document complémentaire du référentiel du BP "Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage"
Juin 2023

Page 6

Lorsqu'il est mis en œuvre en formation professionnelle continue, le brevet professionnel "Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage" fait l'objet d'une formation d'une durée minimum de 1000 heures dont au moins 12 semaines en milieu professionnel (cf. Arrêté de création du 12 Janvier 2023 en annexe 2). Cette durée minimale de 12 semaines peut être allongée dès lors que le projet pédagogique est de nature à exploiter les apprentissages en milieu professionnel et que les financements pourront la prendre en compte comme partie intégrante du temps de formation.

En apprentissage, la durée de la formation en centre dépend de la durée du contrat d'apprentissage. Au minimum, elle doit être de 400 heures pour un contrat d'apprentissage de 12 mois, de 800 heures pour un contrat de 24 mois. La durée de la formation peut être adaptée par l'équipe à partir du positionnement du candidat et de la validation de ses acquis académiques.

Un brevet professionnel est un diplôme organisé et délivré en unités capitalisables (UC). Chaque UC correspond à une capacité du référentiel de compétences et peut être obtenue indépendamment. La validation d'une UC permet l'attribution d'un bloc de compétences dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la VAE.

utiliser les porteurs et les skidders.

Lorsque le BP est complété par l'UCARE consacrée au "fonctionnement de l'entreprise", il permet de préparer puis de certifier un entrepreneur de travaux forestiers (ETF) en mesure d'intervenir dans ces 2 domaines techniques.

Sur tous ces chantiers, dans toutes ses interventions, la prise en compte de la sécurité - la sienne, celle des autres opérateurs et éventuellement des personnes extérieures au chantier - est une préoccupation

constante, surtout dans un contexte de travail en flux tendu : la réglementation liée au secteur en matière de sécurité, de santé au travail et de protection de l'environnement est respectée, mais au-delà, pour chaque situation de travail, l'identification des risques et des dangers associés pour définir la conduite de l'action la plus sûre possible à partir de leur évaluation reste incontournable dans l'exercice professionnel.

La structure du référentiel de diplôme et de son document complémentaire

En cohérence avec les attendus de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel (Loi n°2018-771 du 5 Septembre 2018) et les prescriptions du code du travail qui en découlent (Art L6113-1), le référentiel du brevet professionnel Responsable de chantiers de bûcheronnage et de débardage, comme ceux des autres certifications professionnelles du Ministère chargé de l'agriculture, comporte désormais trois parties :

- un référentiel d'activités élaboré à partir de l'analyse des emplois et du travail, qui présente le contexte et les évolutions du secteur relatif à l'option, décrit le/s emploi/s visé/s, dresse la liste des activités correspondantes, regroupées par fonctions (ensemble d'activités concourant à la même finalité du travail) et décrit les situations de travail exercées. Dans le cas du BP Responsable de chantiers de bûcheronnage et de débardage il est commun à celui du Bac Pro Forêt ;
- un référentiel de compétences constitué de la liste des capacités attestées par l'obtention du diplôme. Il donne à voir quels potentiels d'action en situation le candidat développera dans son parcours de formation ;
- un référentiel d'évaluation qui précise, pour chaque capacité, le cadrage de l'évaluation certificative, soit les modalités et les critères retenus pour l'évaluation des capacités du référentiel de compétences.

Il n'existe pas de référentiel de formation pour les diplômes et titres en UC : la nature et les horaires des enseignements ne sont pas fixés ; seul un volume horaire global de formation minimal est défini dans l'arrêté de création. Les contenus et l'organisation de la formation sont élaborés par les équipes pédagogiques en fonction de leur stratégie pédagogique, des opportunités locales et de leurs partenariats avec la profession.

Un document complémentaire est associé au référentiel du brevet professionnel. Il réunit des prescriptions et des recommandations pour l'évaluation des capacités du diplôme, ainsi que les fiches compétences qui ont été élaborées à partir d'analyses du travail du responsable en charge de la mise en œuvre technique des chantiers forestiers. Ces fiches rassemblent

6

Page 7

par champ un ensemble d'informations sur les caractéristiques des situations professionnelles analysées et sur les ressources mobilisées dans le travail : savoirs, savoir-faire et comportements professionnels. Le référentiel et son document complémentaire sont les outils de référence des formateurs qui

Comme pour tous les autres diplômes et titres en UC, le référentiel du BP "Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage", le document complémentaire et les textes réglementaires associés sont téléchargeables sur le site internet de l'enseignement agricole, Chlorofil, dans

doivent en prendre connaissance quel que soit leur domaine d'intervention pour la mise en œuvre de l'évaluation et de la formation.

Le cadre réglementaire pour la mise en

œuvre du Brevet professionnel "Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage"

Les règles communes de l'évaluation des diplômes en unités capitalisables du ministère chargé de l'agriculture s'appliquent aux brevets professionnels. Elles sont définies dans la note de service DGER/SDPFE/2016-31 du 15 Janvier 2016.

La mise en œuvre du brevet professionnel est soumise à une habilitation préalable délivrée par le DRAAF selon une procédure définie dans la note de service DGER/SDPFE/2014-109 du 13 février 2014. Les équipes pédagogiques du BP "Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage" élaborent le plan d'évaluation et les épreuves à partir d'investigations sur les situations professionnelles menées auprès des professionnels locaux organisant et mettant en œuvre des chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage afin d'élaborer et d'adapter la formation et l'évaluation aux caractéristiques locales de l'emploi et aux besoins du marché du travail sur leur territoire.

La construction et l'écriture de l'UCARE sont cadrées par la note de service DGER/SDPFE/2019-240 du 27 mars 2019 sur les "instructions générales relatives à la mise en œuvre d'unité d'adaptation régionale à l'emploi (UCARE) et modalités particulières de mise en œuvre des UCARE du Brevet professionnel option "Responsable d'entreprise agricole" (BP REA)".

la rubrique "Diplômes et ressources pour l'enseignement", et la sous-rubrique Formations et diplômes de l'enseignement secondaire et supérieur court, à l'adresse suivante :

<https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/bp/bp-rcbm-debardage>

Document complémentaire du référentiel du BP "Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage" 7
Juin 2023

Page 8

Mise en œuvre
de l'évaluation :
Recommandations
et prescriptions

1.1°. Évaluer des capacités en situation professionnelle : quelques principes

Compétences, capacités et situations

Au Ministère de l'agriculture et de la souveraineté

alimentaire (MASA), le choix a été fait de rédiger

le référentiel de compétences sous la forme

d'une liste de capacités conçues comme

des compétences en devenir, qui s'avèreront avec la pratique et l'expérience. Les capacités certifiées peuvent être considérées comme les précurseurs des compétences clefs du ou des emplois visés par le diplôme. Les compétences sont du côté des professionnels confirmés. Un nouveau diplômé n'est pas encore un professionnel compétent : il est débutant, considéré comme "capable". Autrement dit, l'approche capacitaire repose sur l'idée qu'un apprenant ayant acquis les capacités d'un diplôme deviendra compétent en situation avec l'entraînement.

Une capacité exprime le potentiel d'un individu

en termes de combinatoire de connaissances,

savoir-faire et comportements (MAAF 2010).

Elle peut être définie comme le pouvoir

d'agir efficacement d'une personne dans une

famille de situations, fondé sur la mobilisation

et la combinaison de ressources multiples :

Les familles de situations que recouvre chacune des capacités. Ces dernières ne couvrent pas toutes les situations professionnelles qu'un responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage peut rencontrer dans

la structure qui l'emploie, mais ciblent celles qui sont au cœur de son emploi, les plus significatives de sa compétence, indépendamment des

particularités territoriales des massifs forestiers.

Capacités et situations sont indissociables : le développement des capacités passe par des mises en situations professionnelles variées, qui mobilisent des ressources plurielles et combinées. Le candidat apprend à prendre en charge globalement la situation qu'il rencontre : il s'agit pour lui de manipuler l'ensemble de composantes de la situation, d'identifier celles qui sont essentielles pour construire la réponse la plus adaptée à partir des connaissances, techniques, comportements qu'il mobilise et articule. Pour chaque famille de situations, il développe un modèle – ou un schéma –

d'action qu'il adapte à chaque fois à la situation

forcément particulière qu'il rencontre. Le

passage de la réponse adaptée à la situation

unique en cours à la construction d'une

réponse plus générique adaptée non seulement

à cette situation-là, mais aussi à l'ensemble des

connaissances, savoir-faire, techniques et gestes, comportements et postures. Par famille de situations, on entend des situations proches qui présentent des traits communs :

elles répondent aux mêmes buts, mobilisent les mêmes ressources, font appel à des raisonnements similaires. Etre capable, c'est posséder le potentiel d'action nécessaire pour faire face aux situations professionnelles emblématiques de l'emploi visé. Ce potentiel repose sur l'articulation dans l'action du faire, de l'agir, et du penser, du raisonnement. La délivrance d'un diplôme du MASA correspond à l'assurance que la personne qui l'obtient est en mesure de prendre en charge

autres situations de la même famille signe le développement de la capacité. La capacité est donc le pouvoir qu'a la personne d'adapter la conduite de son action à une famille de situations donnée.

Le référentiel de compétences du BP "Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage" est constitué de 6 capacités, qui correspondent chacune à une UC. Les cinq premières capacités sont définies au niveau national ; la dernière, qui cible une adaptation à des enjeux professionnels particuliers, est laissée à l'initiative des centres en fonction des spécificités territoriales et des besoins de professionnalisation locaux.

8

Page 9

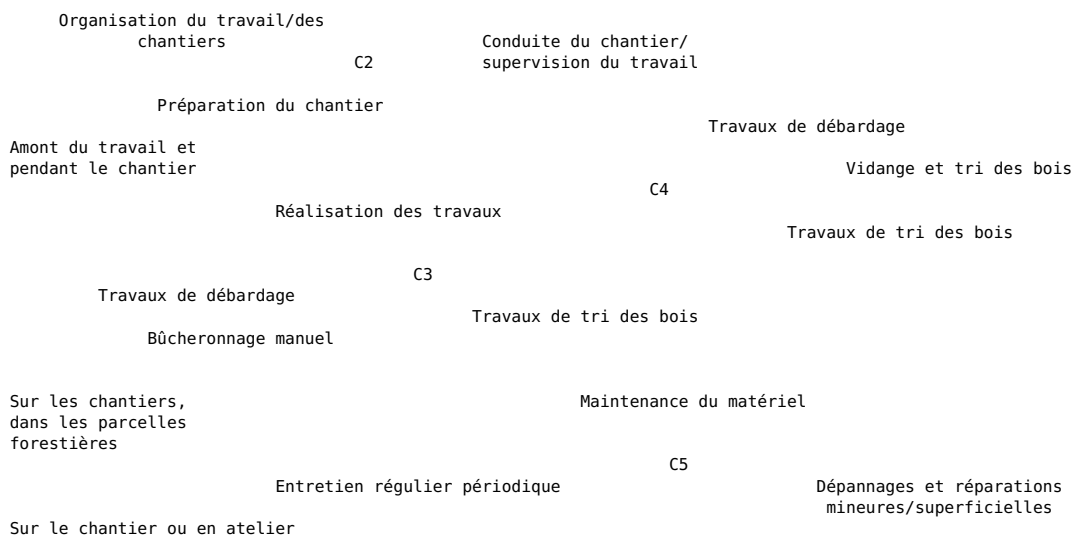
La capacité C1 est commune à tous les BP, mais elle est déclinée de manière spécifique à chaque option. Si elle n'est pas adossée à un champ de compétences particulier ni à des SPS spécifiques, elle découle cependant aussi des résultats de l'analyse du travail et intègre d'autres enjeux et intentions. Elle vise l'affiliation à un secteur professionnel particulier, celui de la forêt dans le cas du BP "Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage", et l'initiation du développement de son identité professionnelle dans un contexte de transitions agroécologiques, d'une part par la compréhension des impacts de ses pratiques professionnelles sur le fonctionnement du vivant dans les écosystèmes, d'autre part par l'appropriation des références et repères de la communauté professionnelle des travaux forestiers. Elle est pensée comme fil rouge/conducteur pour la formation dans la mesure où le travail avec le vivant et l'identité

professionnelle traversent l'ensemble de l'exercice professionnel des futurs responsables de chantiers de bûcheronnage et de débardage et sont mobilisés dans l'ensemble des capacités et SPS. Elle est aussi un socle au sens où elle permet le développement des autres capacités du diplôme.

Les capacités C2, C3, C4 et C5 correspondent aux différents domaines/champs d'action professionnelle d'un responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage autonome en charge de la réalisation de différents travaux forestiers, chacun d'eux recouvrant des activités professionnelles distinctes, liées à l'organisation et à la préparation en amont du travail sur les chantiers de bûcheronnage et de débardage, à la réalisation de différents travaux forestiers et à la maintenance courante des matériels forestiers (cf. schéma ci-dessous).

Les domaines d'action professionnelle du "Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage"

Quelle que soit la région, dans des contextes territoriaux différents avec des types de peuplement et des systèmes de production variés, à partir de la commande et des consignes données.



Document complémentaire du référentiel du BP "Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage" 9
Juin 2023

Page 10

Les capacités du BP "Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage"

- C1. Se situer en tant que professionnel des travaux forestiers
 - C11. Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant
 - C12. Se positionner en tant que professionnel des travaux forestiers
- C2. Assurer le pilotage d'un chantier de récolte des bois
 - C21. Estimer la faisabilité technico-économique d'un chantier de récolte des bois

- C22. Assurer l'organisation et le suivi du déroulement des travaux sur un chantier de récolte des bois
- C3. Réaliser des travaux de bûcheronnage manuel
 - C31. Réaliser des travaux d'abattage
 - C32. Réaliser des travaux de façonnage
- C4. Réaliser des travaux de débardage et de tri des bois
 - C41. Réaliser des travaux de débardage
 - C42. Réaliser le tri des bois
- C5 : Assurer l'entretien courant et les réparations mineures des matériels forestiers
 - C51. Réaliser l'entretien quotidien et périodique des engins forestiers et de leurs équipements
 - C52. Effectuer des dépannages et réparations mineures sur le petit matériel et les équipements des engins forestiers
- C6 : S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

Capacités et transitions écologiques

L'introduction des transitions écologiques dans les référentiels vise à permettre aux apprenants d'interroger leurs pratiques, leurs raisonnements et leur identité/éthique professionnelle au prisme de cet enjeu. L'approche située des capacités qui sont fondées sur les principales situations de travail de l'emploi visé par le diplôme, en ce qu'elle induit décloisonnement des disciplines, approche systémique, prise en compte des savoirs d'action, formation et évaluation en situation professionnelle, est propre à favoriser chez les apprenants l'appropriation des situations de travail propres aux transitions écologiques. Quatre principes d'action ont guidé la rénovation des référentiels en lien avec ces transitions : 1) tenir le pari de l'éducabilité, le stagiaire ou l'apprenti, quel que soit son niveau, étant autorisé à être force de proposition, 2) permettre à cet apprenant, futur professionnel, de problématiser sa pratique, 3) l'amener à raisonner dans différents modèles (de la durabilité faible jusqu'à la durabilité forte, sachant que les deux ne se valent pas mais que tous existent), 4) l'amener à agir en connaissance de causes et de conséquences.

Elle se traduit par différents biais : des champs de compétences nouveaux ou dont les finalités intègrent l'écologie ; de nouvelles situations considérées comme significatives de la compétence (SPS) que les équipes sont invitées à utiliser comme support d'évaluation ; une capacité dédiée dans l'ensemble des Brevets professionnels (BP) "Se situer en tant que professionnel" avec deux capacités intermédiaires "Développer une compétence professionnelle en lien avec le vivant" et "Situer et positionner en tant que professionnel [du secteur]" ; des critères d'évaluation font aussi référence explicite à la transition écologique (en termes de savoirs, de savoir-faire et/ou de comportements professionnels). S'agissant du BP "Responsable de Chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage", le champ de compétences "Travaux d'exploitation / de récolte du bois" a pour finalité "Valoriser le potentiel de production tout en préservant la ressource". La C1 vise aussi à prendre en compte la manière dont le secteur forestier est impacté et interrogé par les transitions écologiques. Dans les capacités relatives à la réalisation des travaux, des critères sont introduits qui insistent sur la diagnostic, l'observation de l'écosystème

1 - Meirieu, P., (2008), Le pari de l'éducabilité, ENPJJ. URL : <https://www.meirieu.com/ARTICLES/educabilite.pdf>

10

Page 11

Les modalités d'évaluation

Le brevet professionnel "Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage" est organisé et délivré en 6 unités capitalisables (UC), chacune d'elles correspondant à un bloc de compétences dans le cadre de la formation professionnelle

continue ou de la VAE. Toutes les UC sont de même nature : chacune d'entre elle correspond à une capacité globale qui recouvre deux capacités intermédiaires. L'unité de certification délivrée est l'UC, mais ce sont les capacités constitutives de l'UC qui doivent être évaluées.

Capacités	Unités capitalisables	Prescriptions spécifiques pour l'évaluation
C1	UC1 : Se situer en tant que professionnel des travaux forestiers	
C2	UC2 : Assurer le pilotage d'un chantier de récolte des bois	Évaluation en situation professionnelle
C3	UC3 : Réaliser des travaux de bûcheronnage manuel	Évaluation en situation professionnelle
C4	UC4 : Réaliser des travaux de débardage	Évaluation en situation professionnelle
C5	UC5 : Assurer l'entretien et les réparations mineures des matériels forestiers	Évaluation en situation professionnelle
C6	UC6 : intitulé à définir par les centres UC laissée à l'initiative des équipes, à déterminer en fonction des enjeux locaux d'employabilité dans la filière.	Évaluation en situation professionnelle
Principes de l'évaluation en situation professionnelle		du contexte particulier qu'il rencontre et des caractéristiques principales qu'il retient pour
De même que le développement des capacités		

s'appuie sur des mises en situation, la vérification de leur mise en place suppose de mettre le candidat dans les mêmes types de situation et d'apprécier la façon dont il mobilise et articule les ressources dont il dispose pour faire face à la situation rencontrée et les adapte dans d'autres situations du même type.

L'approche capacitaire a des conséquences sur l'évaluation : c'est la capacité du candidat qui est évaluée, son pouvoir d'action en situation, pas ses connaissances ni ses savoir-faire dans telle ou telle discipline ou dans tel ou tel module. Cela suppose de se démarquer des pratiques d'évaluation basées sur le contrôle de connaissances déconnectées de leur usage et de la vérification de savoir-faire procéduraux. La validation d'une capacité nécessite de réaliser une évaluation globale, en situation, dans laquelle le candidat est amené à utiliser et adapter ce qu'il sait et sait faire en fonction

faire ce qui lui est demandé et prendre en main la situation.

Dans un diplôme de la formation professionnelle visant une qualification professionnelle, une évaluation "en situation professionnelle" est très souvent prescrite pour les capacités professionnelles.

Dans une évaluation en situation professionnelle, pour vérifier le développement d'une capacité, regarder le résultat de l'action ou la seule performance du candidat - ce qui est directement visible ou accessible dans le travail demandé dans le cadre de la situation d'évaluation - ne suffit pas. La prise en compte des raisonnements qui ont permis d'arriver à ce résultat et ont accompagné le déroulement de l'action, de la façon dont le candidat pense son action, des connaissances, techniques, savoir-faire et comportements qu'il mobilise et combine dans la situation, est nécessaire.

Document complémentaire du référentiel du BP "Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage" 11
Juin 2023

Page 12

La construction et l'organisation de l'épreuve doivent donc permettre au formateur évaluateur d'accéder à ces raisonnements et de vérifier l'adaptation du candidat à la situation support de l'évaluation, à des variations de cette situation - de ses caractéristiques - ou à des situations proches. Au-delà de la prise

en charge de la situation particulière qui sert de support à l'évaluation, c'est le potentiel à s'adapter à l'ensemble des situations d'une même famille qui indique le développement de la capacité et qui est visé dans l'évaluation certificative.

Le formateur évaluateur, pour juger de la construction de la capacité chez le candidat, ne se réfère pas aux seules actions d'exécution - le "faire" - et ne prend pas non plus seulement en compte les connaissances énoncées. Il regarde comment le candidat a mobilisé et combiné

ce qu'il sait et ce qu'il sait faire - ses ressources

- dans la situation vécue, dans des variations

de cette situation et dans d'autres situations

du même type. Il vérifie que le candidat a développé le triptyque «faire plus, raisonner plus, s'adapter» correspondant à la capacité. La nature et les modalités choisies pour chaque épreuve doivent donc permettre, dans le respect du cadre réglementaire, d'une part la mobilisation des raisonnements et ressources associées, d'autre part leur expression par le candidat.

Méthode pour l'évaluation en situation professionnelle

Dans le brevet professionnel "Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage", les capacités C2, C3, C4, C5 et C6 sont obligatoirement évaluées selon la modalité : "évaluation en situation professionnelle". Cette prescription ne s'applique pas à la C1, qui peut selon les choix du centre de formation et sous réserve d'agrément par le jury, se dérouler en situation professionnelle ou selon une autre modalité.

Pour rappel, dans les diplômes en UC, chaque capacité intermédiaire ne peut être évaluée

des capacités des candidats, les équipes doivent réaliser des analyses de situations de travail en lien avec les champs de compétences et les SPS du référentiel d'activités.

Une évaluation en situation professionnelle comporte les caractéristiques suivantes :

- Elle place le candidat dans des situations les plus proches possibles des situations professionnelles emblématiques du profil d'emploi visé par le BP. Elle est donc construite en lien avec les SPS du référentiel de diplôme d'une part et avec le périmètre de la capacité à évaluer d'autre part.
- Elle prévoit la réalisation d'une production, d'un travail (une "tâche") en lien avec la conduite et l'exercice de ces activités : cette production correspond à la partie "observable" de l'action du candidat.
- Elle met à jour les raisonnements qui sous-tendent et déterminent cette production. Ces raisonnements constituent la partie cognitive, mentale, de l'action du candidat.
- Elle permet de regarder la façon dont le candidat, à partir de la production à laquelle il aboutit, s'est approprié les caractéristiques de la situation, a mobilisé les ressources nécessaires et a adapté son raisonnement aux particularités de cette situation, à des variations de cette situation et à d'autres situations du même type.

Au niveau 4, les productions attendues du candidat peuvent correspondre à la réalisation de travaux, d'interventions : abattage d'un arbre, découpe et ébranchage de l'arbre,

réalisation de travaux de dégagement, sélection de tiges d'avenir, réalisation d'un dépannage ou d'une réparation mineure sur le petit matériel et les équipements d'un engin forestier. Elles peuvent également recouvrir la construction de raisonnements nécessaires pour prendre des décisions, faire des choix d'organisations et/ou d'interventions : discussions techniques avec le commanditaire pour identifier la nature du travail et les modalités techniques, diagnostic technique préalable à une intervention, diagnostic de l'état d'un arbre dans sa station

qu'une fois et le nombre total d'épreuves est au plus égal à 1,5 fois le nombre d'UC, soit 9 dans le cas du BP Responsable de chantiers de bûcheronnage et de débardage. L'ensemble des épreuves doit permettre la validation de toutes les capacités du référentiel de certification. Dans les centres, en amont de la formation, pour construire les situations et les épreuves supports de l'évaluation adaptées à l'expression

en vue d'un abattage, adaptation du planning d'activités et organisation de la journée de travail, etc. Dans les deux cas, ce que le formateur-évaluateur cherche à mettre à jour dans l'évaluation, c'est la réflexion, la démarche qui a prévalu dans la construction à laquelle le candidat est arrivé. L'évaluation est ciblée sur ce qui a été pris en compte et mis en lien pour aboutir à la production.

12

Page 13

Les modalités d'évaluation en situation professionnelle restent à l'initiative des équipes, mais doivent permettre au candidat d'exprimer au mieux son potentiel – sa capacité. Dans le cas où la modalité retenue serait celle d'une production associée à un entretien d'évaluation, quelques recommandations spécifiques peuvent être faites :

- La production à réaliser, quelle que soit la forme choisie par l'équipe enseignante, peut faire l'objet de traces qui permettent de rendre compte de la démarche et du raisonnement du candidat. Il peut s'agir de documents écrits, de photos, schémas, croquis, etc.
- L'entretien d'évaluation, notamment fondé

sur l'utilisation de techniques d'explicitation, cherche à accéder au raisonnement ayant permis cette production. Pour mener cet entretien, l'évaluateur doit en maîtriser les techniques et principes associés et bien connaître la capacité qui est visée, son périmètre, les SPS qu'elle recouvre et les ressources qu'elle mobilise, ainsi que les critères qui permettent de l'évaluer.

L'évaluateur doit guider l'entretien de façon à obtenir les informations qu'il recherche, les indices qui vont lui permettre de constater si la capacité visée est acquise : outre la pertinence et la cohérence des raisonnements, l'entretien cherche à tester l'adaptation à la diversité et à la variabilité des situations rencontrées.

Le formateur-évaluateur doit formuler une appréciation globale sur l'atteinte de chaque capacité intermédiaire au terme de la situation d'évaluation qui permet de vérifier sa mise en place, en vue de proposer au jury la validation ou non de chacune des UC, conformément aux textes en vigueur.

Les références utilisées pour juger de la mise en place des capacités intermédiaires sont

constituées par :

- les critères généraux, déterminés au niveau national, qui figurent dans le référentiel d'évaluation et sont repris dans le chapitre 1.2 de ce document. Quel que soit le choix de la situation de travail support de l'évaluation, ils s'imposent à toutes les équipes.

Dans le BP "Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage", chaque capacité intermédiaire est évaluée à partir de deux ou trois critères qui ciblent les éléments clés centraux/essentiels à prendre en compte dans l'activité développée par le candidat pour prendre en charge la situation et plus globalement la famille de situations dans laquelle il se trouve. Significatifs de la capacité, ils orientent la prise de décision de l'évaluateur, et indiquent les repères choisis pour servir de base à la formulation du jugement évaluatif sur sa mise en place. Ils sont propres à chaque capacité et donc aux familles de situations que ces dernières recouvrent.

- des indicateurs, propres aux situations supports des évaluations choisies par l'équipe pédagogique et donc à définir à partir des particularités de ces situations. Contextualisés et concrets, les indicateurs spécifient les critères. Ils permettent à l'évaluateur d'investiguer et d'étayer son jugement sur chaque critère. Ils ne constituent pas une liste de points à vérifier obligatoirement ; ils ne donnent pas lieu à une évaluation sommative (x points pour chaque indicateur). Ceux qui figurent dans ce document sont donnés à titre d'exemples et ne sont donc pas à prendre tels quels dans les grilles d'évaluation. Ils ne constituent pas non plus le plan ou les contenus des cours.

Critères et indicateurs sont reportés dans les grilles d'évaluation agréées par le jury.

Pour formuler son jugement, le formateur-évaluateur prend également appui sur l'appréciation du tuteur, sur d'éventuelles traces du travail du candidat (documents écrits, photos, schémas...), qui permettent d'accéder aux résultats et à la réalisation du travail demandé dans le cadre de la situation d'évaluation, et sur l'expression de ses raisonnements.

Si le maître de stage ou d'apprentissage est au

plus proche de la réalité du travail effectué, en revanche, il ne maîtrise pas forcément toutes les visées ni la technique de l'évaluation. C'est donc le formateur-évaluateur qui est in fine le seul responsable de l'évaluation

Document complémentaire du référentiel du BP "Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage" 13
Juin 2023

Page 14

1.2. Cadrage de l'évaluation des capacités du BP "Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage"

Dans cette partie, pour chaque capacité du référentiel de compétences, sont rappelés le champ de compétences et les SPS auxquels

Pour faciliter la lecture de cette partie du document complémentaire, le titulaire du profil d'emploi visé est dénommé "Responsable de chantiers forestiers", indépendamment de toute appellation officielle ou en usage dans les grilles ou conventions collectives du secteur de l'exploitation forestière et du débardage.

elle se réfère. Chaque capacité globale est rapidement présentée, de même que ce que recouvre chacune des deux capacités intermédiaires qui la constituent. Enfin le cadrage de l'évaluation est précisé pour chaque capacité intermédiaire : les critères d'évaluation obligatoires à prendre en compte et des exemples d'indicateurs à adapter par les équipes sont donnés.

C1 : Se situer en tant que professionnel des travaux forestiers

1.1. Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant

1.2. Se positionner en tant que professionnel des travaux forestiers

La capacité C1 vise le développement d'une culture du secteur de la forêt dans lequel les diplômés du BP vont s'insérer et la construction de leur identité professionnelle en tant que responsable de chantiers forestiers : ce que je suis dans

mon travail, comment je le fais, pour quoi

je choisis de le faire comme ça. L'enjeu est de s'inscrire dans une communauté professionnelle particulière, dont le contexte évolue fortement avec :

1. Une spécialisation accélérée,
2. Une économie de plus en plus à flux tendus,
3. De moins en moins d'encadrement (gestionnaires) sur le chantier,
4. Des équilibres rompus qui rendent les forêts plus dangereuses,
5. Des activités connexes (génie écologique, équipements d'accueil, défense contre les incendies, bois énergie en filières locales et courtes...) qui se développent,
6. Des chocs climatiques et une perte de la biodiversité qui mettent en péril la résilience de certains massifs forestiers,
7. La montée en puissance des préoccupations écologiques de la société avec des crispations fortes et des initiatives citoyennes qui se développent.

Un des aspects essentiels de l'identité et de la culture professionnelle en forêt est le travail avec le vivant à différentes échelles (capacité C1.1). Les bases de cette identité professionnelle se construisent progressivement par la confrontation de ses pratiques, projets, orientations avec celles d'autres professionnels et/ou acteurs territoriaux parties prenantes de l'aménagement des espaces ruraux et forestiers qui peuvent en avoir des conceptions et des usages très différents (capacité C1.2).

Deux focales peuvent éclairer les changements

en cours dans les travaux forestiers :

- Le rapport qu'entretient le responsable de chantiers forestiers à la nature : entre maîtrise de la nature associée à des espaces en libre évolution en compensation ; réduction des impacts négatifs ou partenariat Homme/nature visant à concilier conservation des écosystèmes et développement

socioéconomique ;

- Le mode de gestion sociale des problèmes

en cours dans la structure dans laquelle

il travaille : entre gestion technocratique, consultation des parties prenantes et construction – avec les acteurs territoriaux – des problèmes à résoudre.

Ainsi, un grand nombre de domaines (biologie, écologie, histoire, économie, réglementation, sociologie, ...) sont de nature à contribuer à la construction de ressources et de repères

pour développer cette capacité et permettre

au professionnel d'agir en ayant connaissance

du vivant – savoir pourquoi faire une chose et

14

Page 15

comment la faire –, et de lui-même – savoir ce qu'il peut faire et ne peut pas faire et les raisons qui l'aident ou l'empêchent.

La construction de cette capacité requiert du temps et de l'expérience et la formation ne peut qu'initier son développement. Mais elle paraît essentielle dans un contexte où les responsables de chantiers forestiers doivent être de plus en plus autonomes, de plus en plus pointus techniquement et doivent adapter leur activité à des situations de grande fragilité (déperissement de certaines forêts).

Compte tenu des débats et des enjeux concernant les fonctions et les usages des espaces forestiers, une réflexion portant sur les différentes manières de concevoir l'exploitation forestière (au sens large) est privilégiée pour la construction de repères, permettant au candidat de se positionner en tant que professionnel de la forêt.

La capacité C1.1. "Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant" renvoie aux enjeux de la contribution du secteur de la forêt aux transitions tant écologiques que sociétales. Dans un contexte de chocs climatiques et de perte de biodiversité qui mettent à mal les forêts, d'une contraction des pas de temps pour aller vers plus de résilience et de mobilisations sociétales qui interpellent les professionnels, les responsables de travaux forestiers sont amenés à davantage encore prendre en

contraintes environnementales, le responsable de travaux forestiers est aujourd'hui amené à travailler AVEC le vivant dans une logique multifonctionnelle. Il s'agit à minima pour lui de participer à la réduction des pressions sur les écosystèmes voire de les préserver, ou mieux encore, d'améliorer leur état, par la restauration de leurs fonctionnalités et de leurs capacités d'autorégulation tout en tenant compte de l'impact des choix sur la viabilité économique de l'entreprise. Le responsable de travaux forestiers est donc amené à identifier les enjeux de préservation voire d'amélioration d'une ressource commune (sur la parcelle forestière et le territoire), à identifier les impacts négatifs ou positifs, sur le court et le long terme, de ses interventions sur l'état de cette ressource pour les ajuster au mieux.

Dans ce contexte, l'expertise en biologie-écologie mais aussi en agronomie, constituent des ressources fondamentales pour le responsable de chantiers forestiers : sa compréhension des conditions qui permettent aux espèces de survivre, mais aussi des relations entre espèces, de l'état et du fonctionnement des végétaux et des sols et de leurs interactions fonde/oriente ses choix d'intervention en fonction des différents niveaux de gestion anthropique des espaces. Au cœur de cette capacité, la compréhension des processus biologiques du fonctionnement des écosystèmes est une clé pour appréhender les impacts écologiques des activités forestières et

compte les processus écologiques dans leurs pratiques pour s'inscrire dans une production (plus) soutenable et résiliente. Les questions de changement climatique, les impératifs de préservation des ressources naturelles, le stockage du carbone et de l'eau, le maintien de la biodiversité, la préservation des sols, la mobilisation des services écosystémiques... font partie de sa réflexion. Les choix de conduite des chantiers ne sont pas uniquement référés à des systèmes de contraintes techniques ; ils s'inscrivent dans des contextes de plus en plus complexes. Le responsable de chantiers forestiers travaille en premier lieu avec le vivant, mais ses pratiques impactent les paysages et donc la qualité de vie des habitants. Il est amené à articuler différentes échelles temporelles (notamment dans une perspective de plus grande résilience) et spatiales dont les échelles globale, continentale, stationnelle... mais aussi territoriale (Chartes forestières de territoire) afin d'intégrer les composantes socio-éco-territoriales. Plus qu'une production sous

dialectiser bon usage et bon état des forêts. La capacité C1.2. "Se positionner en tant que professionnel des chantiers forestiers" suppose, à partir d'une vision d'ensemble du contexte socio-économique de la filière, de s'affilier à un milieu – celui des travaux forestiers – avec son organisation, son histoire, sa culture, son vocabulaire, ses normes, ses débats et ses valeurs, pour progressivement se positionner dans ce milieu et développer sa propre identité professionnelle.

Il s'agit d'abord de repérer la structuration professionnelle et économique du secteur – ses entreprises, ses acteurs, ses partenaires... –, son organisation juridique et réglementaire – conventions collectives, droit du travail, droits/dispositifs de la protection sociale... – ainsi que les évolutions de son contexte socio-politique – politiques publiques sectorielles et/ou territoriales, attentes sociales...

Document complémentaire du référentiel du BP "Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage" 15
Juin 2023

Page 16

Il s'agit également d'identifier l'évolution des enjeux du secteur, en lien notamment avec l'intégration croissante des visées écologiques et les évolutions de la gouvernance territoriale des espaces ruraux. La durabilité des espaces forestiers n'est plus travaillée sous le seul angle des certifications (PEFC, FSC) ou de la chaîne de contrôle des approvisionnements. Différents types de gestion ont cours, qui relèvent plus ou moins de la maîtrise technique de la forêt (sylviculture de peuplement) versus son ré-ensauvagement, ou de l'intégration des équilibres des écosystèmes à une échelle territoriale favorisant la diversification des peuplements en termes de structures et d'essences (sylviculture de l'arbre). La conception de la forêt comme bien commun se renforce, mais les alternatives sont en construction entre une option volontariste et productiviste avec la forêt comme réserve de bois et de carbone (rapport Cattelot 2020) et une option plus sociétale et écosystémique avec une forêt et une gestion durables comprenant une certaine sobriété en termes de consommation de bois (rapport Panot 2020).

Le travail en sécurité, étayé par l'évaluation constante des risques et dangers et la gestion la plus consciente possible de ces derniers pour les réduire au maximum sinon les éliminer complètement, est également l'un des grands enjeux du travail en forêt, au cœur de l'identité professionnelle du responsable de chantiers forestiers.

Pour le futur professionnel responsable de chantiers forestiers, il s'agit de s'approprier ces enjeux, les débats qui les concernent, ainsi que les dilemmes qui traversent le milieu des travaux forestiers. Il sera amené à travailler dans et/ou pour diverses entreprises de travaux forestiers qui s'emparent de ces enjeux et y répondent de manière variable selon leurs contextes, leurs finalités et leurs orientations stratégiques : modèle de gestion forestière selon une logique filière et/ou patrimoniale et multifonctionnelle, plus ou moins forte mécanisation, durabilité plus ou moins forte, etc. Il a à se préparer à raisonner et adapter ses pratiques et ses raisonnements professionnels à ces différents contextes pour pouvoir s'y intégrer.

16

Page 17

Il a également à déterminer progressivement les pratiques de gestion-exploitation forestière qui lui correspondent davantage pour faire son choix d'insertion, infléchir sa trajectoire professionnelle, et prendre part à son tour et depuis sa place dans l'entreprise à la définition de l'identité professionnelle du secteur dans lequel il s'inscrit.

Le positionnement en tant que professionnel des chantiers forestiers suppose que le responsable de chantiers forestiers apprenne

progressivement à problématiser ses pratiques et son expertise professionnelle, afin d'être en capacité de construire les problèmes auxquels il répond par ses choix techniques. La construction progressive de son rapport aux risques et aux écosystèmes forestiers constitue deux éléments structurants dans son positionnement professionnel (cf. Figure 1).

Autre rapport Homme-nature
(de la maîtrise au pilotage des
processus écologistes)

Gestion des risques/sécurité

<p>"Coupeur de bois" exécutant "Faire du bois" est une fin en soi, fait du rendement</p>	<p>Opérateur "responsable"</p> <ul style="list-style-type: none"> • Respecte les "bonnes pratiques", a conscience du "travail bien fait", a "l'oeil du forestier". • Travaille en sécurité dans une perspective de rendement maximal. 	<p>"Artisan de la forêt"</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pense la multifonctionnalité de l'écosystème forestier. • Met en dialogue les entrées performance technico-économique et préservation/amélioration des équilibres écosystémiques. • Fait avec les risques (évaluation permanente des risques).
		<p>Attention portée à l'écosystème forestier y compris la protection des équilibres écosystémiques, la production diverse aménités (services écosystémiques),...</p>

Figure 1
Différentes figures du responsable de travaux forestiers en fonction du rapport aux risques et à la nature

Cadrage de l'évaluation de la C1
Compte tenu de son caractère transversal à l'exercice du métier, la capacité C1 n'est pas référée à un champ de compétences particulier du référentiel professionnel et aucune modalité d'évaluation ne s'impose. Seuls sont imposés les critères nationaux pour chacune des capacités à évaluer. Les indicateurs doivent être précisés par les équipes et proposés au jury pour la validation des épreuves.

C1. Se situer en tant que professionnel des travaux forestiers
Capacité à

évaluer	Critères	Exemples d'indicateurs
1.1. Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant	Identification d'une ressource commune à enjeu sur la parcelle forestière dans son territoire	Identification des services écosystémiques rendus par la forêt (parcelle dans son territoire) : régulation du climat, de l'érosion des sols, de la production de biodiversité...
	Le candidat repère des enjeux de préservation et/ou d'amélioration de l'état d'une ressource d'une ressource commune.	Identification des conditions de leur fonctionnalité (âge de la coupe, diversité des essences présentes, couverture du sol, densité du peuplement, ...)
		Identification des ressources communes impactées par le chantier forestier : eau, sol, biodiversité, paysage, état sanitaire des peuplements, ...
		...
	Évaluation de l'impact d'une intervention sur l'état de cette ressource	Identification des processus écologiques en jeu Définition de la nature des impacts sur l'écosystème
	Le candidat identifie des impacts négatifs ou positifs, sur le court et le long terme, d'une intervention sur l'état de cette ressource pour ajuster au mieux les interventions	Comparaison de différents modes de gestion des espaces forestiers : mise en relation des pratiques et des impacts sur l'état de la ressource
		Identification de pratiques ou de choix techniques qui fragilisent ou qui améliorent l'état de la ressource ...
	Contextualisation de l'activité professionnelle des travaux forestiers	Identification des grands modèles de gestion forestière et de leur évolution dans le temps et l'espace
Le candidat caractérise l'activité professionnelle au regard de l'organisation de la filière, de ses évolutions socio-économiques, de ses enjeux et		Identification des droits et des risques en lien avec les travaux forestiers (fonctionnement de l'entreprise, droit du travail, conventions collectives, dispositif de protection sociale ...)
		Identification des enjeux de gestion forestière : résilience, multifonctionnalité, attentes de la société d'un point de vue socio-territorial (services écosystémiques dont paysage...) et d'un point de vue global (dont stockage

<p>1.2. Se positionner en tant que professionnel des travaux forestiers</p>	<p>orientations actuels</p> <p>Construction d'un positionnement professionnel</p> <p>Le candidat élabore une position professionnelle</p> <p>qui s'appuie sur les caractéristiques du travail dans la filière des travaux forestiers, intègre les enjeux de la transition écologique et de rapport aux risques</p>	<p>carbone...) ...</p> <p>...</p> <p>Mobilisation de références dans le secteur des travaux forestiers</p> <p>Comparaison de différents modèles/conceptions de la gestion forestière : époque et contexte, caractéristiques, critères de qualité associés...</p> <p>Prise en compte des principes de durabilité dans la construction de la position</p> <p>Repérage des tensions/dilemmes professionnels notamment en lien avec la prise de risque ...</p> <p>...</p>
-----------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

18

Page 19

Les capacités C2, C3, C4 et C5 sont évaluées en situation professionnelle. Les situations d'évaluation sont élaborées en référence à des situations professionnelles repérées localement comme significatives des champs de compétences qui correspondent à la capacité évaluée. Les situations d'évaluation tiennent également compte du périmètre de la capacité à évaluer.

Dans le cas où l'épreuve comporte une production associée à un entretien d'évaluation, la production demandée au candidat doit s'accompagner d'une trace, écrite ou autre, qui rend compte du travail effectué pour la réaliser.

C2 : Assurer le pilotage d'un chantier de récolte des bois
2.1. Estimer la faisabilité technico-

Le responsable de chantiers forestiers a souvent des chantiers qui durent plusieurs jours avec

économique d'un chantier de

récolte des bois

différents intervenants/opérateurs dans le cadre d'une coactivité- bûcherons, débardeurs, transporteurs-. Il intervient dans des contextes territoriaux variés dont il a à identifier les contraintes à la fois techniques concernant les caractéristiques de la parcelle, les types de peuplement et la nature des produits à sortir que réglementaires -zones Natura 2000,- ou de présence de public. Il programme sa journée de travail ou ses chantiers en fonction du cahier des charges, ou des consignes du donneur d'ordre et des conditions d'intervention. Même s'il discute avec le client ou son responsable hiérarchique des choix d'intervention, c'est lui qui décide des modalités techniques d'intervention sur les parcelles forestières en prenant en compte les conditions d'efficacité et de sécurité.

2.2. Assurer l'organisation et le suivi du déroulement des travaux sur un

chantier de récolte des bois

La capacité C2 recouvre l'estimation de la faisabilité technique des chantiers ainsi que de leur rentabilité économique d'une part (C2.1), la prise en charge de l'organisation des différents chantiers de travaux forestiers à partir d'un cahier des charges, en amont de leur réalisation proprement dite et le suivi en cours de réalisation des travaux sur les parcelles jusqu'à la réception du chantier d'autre part (C2.2).

Rappel du champs de compétences et des significations professionnelles significatives (SPS) de référence en lien avec la capacité C2

Champs de compétences	SPS	Finalités
<p>Organisation d'un chantier forestier</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renseignement de la fiche de chantier pour le donneur d'ordre • Négociation de la demande d'un client • Visite de chantier • Répartition du travail sur le chantier • Concertation en cours de chantier avec le donneur d'ordre • Réception d'un chantier 	<p>Permettre un déroulement optimal d'un chantier forestier dans le respect des règles de sécurité</p>

Document complémentaire du référentiel du BP "Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage" 19
Juin 2023

Page 20

La capacité C2.1 cible la vérification de la faisabilité technique et de l'intérêt économique/rentabilité d'un chantier jusqu'à la prise de décision de prendre ou non le chantier à partir de la visite de la parcelle forestière, de la demande d'intervention d'un client et/ou du cahier des charges et par rapport aux moyens matériels et humains dont l'entreprise dispose :

- avec quelles techniques, quel matériel, quelle main d'œuvre, quels intervenants extérieurs et quand, quelles fournitures ?

En amont de la réalisation des travaux, elle recouvre en particulier les situations de travail en lien avec la logistique matérielle et humaine. A partir du calendrier prévisionnel des travaux, le responsable de chantiers forestiers prévoit

- prise en charge, décryptage/clarification de la commande: évaluation du volume/ cubage, qualité du bois, discussion sur les modalités techniques d'intervention au vu des caractéristiques du chantier ;
- diagnostic de faisabilité technico-économique : estimation du coût de revient avec une prise en compte des charges fixes et variables, du temps de travail, des moyens nécessaires (matériels et humains) et de l'intégration possible dans le planning de travail de l'entreprise ;
- prise de décision de prendre ou non le chantier.

Au cœur de ce diagnostic technico-économique se trouve pour le responsable de chantiers forestiers la recherche de la meilleure efficacité technique et économique ainsi que la préservation du potentiel de production de la parcelle et la pérennisation du peuplement. Il a en tête le coût d'une journée de travail qu'il met en perspective le cas échéant avec le cubage/stérage à sortir sur une journée. Pour le choix de son intervention et la définition de

ses modalités, il mobilise une vision globale du devenir de la parcelle sur le moyen et le long terme : il reconstitue l'historique et anticipe le devenir de la parcelle, il observe son état et son contexte-bordure de chemin, présence de zones de régénération, ligne électrique,...- et il repère les opportunités ou les empêchements. Il prend en compte la réglementation en vigueur et évalue/anticipe les risques d'accidents en estimant la dangerosité du chantier-chablis, arbres dépérissants, état sanitaire,...-

La capacité C2.2 cible l'opérationnalisation de la commande et l'organisation du travail en

amont et en cours de chantier en fonction de sa nature et des interventions prévues jusqu'à la réception du chantier. Il s'agit d'articuler les travaux à effectuer (le quoi) avec les conditions de réalisation :

- où, quand/à quel moment, en combien de temps, quels types de produits et combien ?

la main d'œuvre complémentaire si besoin, et prépare le matériel et les approvisionnements (nature et volume) de manière à assurer la plus grande continuité possible du travail

et à réduire au maximum les trajets entre le chantier et le lieu de stockage. Il prévoit tous les équipements de protection individuelle nécessaires et les systèmes de communication adaptés. Il achemine la main d'œuvre, les approvisionnements et le matériel sur le chantier.

Avant le commencement du chantier, à partir d'une évaluation des risques et en prenant en compte la réglementation en vigueur en

fonction des caractéristiques du chantier, le responsable de chantiers forestiers renseigne la fiche de chantier et sécurise les conditions de l'intervention sur la parcelle - signalisation temporaire du chantier, vérification du dégagement des accès pour les secours, vérification de l'existence d'une couverture téléphonique, prévision des périmètres de sécurité de chaque opérateur en fonction de la nature des travaux...

Au commencement du chantier, le responsable de chantiers forestiers répartit les tâches et distribue les consignes de travail et de sécurité pour une petite équipe de tâcherons. Il contrôle l'avancée, la qualité du travail réalisé et régule l'activité pour tenir un rythme/débit de chantier. Tout au long de la réalisation des travaux il organise la coordination avec les différents opérateurs en cas de co-activité afin de prévenir les risques d'accidents liés à l'intervention simultanée de plusieurs opérateurs

-bûcheronnage, débardage- et de faciliter le travail sur le chantier.

Il prend en compte les imprévus, les contraintes en lien avec la météo et la portance des sols, réajuste le déroulement des activités dans l'encours de l'action en prenant des décisions en autonomie sans pouvoir toujours prendre

l'avis du donneur d'ordre.

Le responsable de chantiers forestiers réalise des compte rendus périodiques concernant l'avancée des travaux et les difficultés rencontrées au responsable hiérarchique, au donneur d'ordre ou au commanditaire. Il assure la réception du chantier auprès du commanditaire ou du client.

Même s'il doit rendre compte au donneur d'ordre ou au commanditaire de l'avancée des travaux le responsable de chantiers forestiers est autonome dans l'organisation du travail. La recherche d'efficacité technique et économique est une préoccupation constante pour assurer la continuité des travaux. Tout au long de la réalisation du chantier le responsable d'un chantier de travaux forestiers a en tête "le modèle économique"/ objectif de rendement/ productivité de l'activité qu'il est en train de réaliser. Il intègre dans l'organisation de son chantier de bûcheronnage ou de débardage la prise en compte des impacts environnementaux

et des réglementations- charte forestière, zone natura 2000, cours d'eau, zones humides, tourbières,... , la présence du public et la multifonctionnalité de la forêt. Le cas échéant il se coordonne et /ou anticipe l'intervention des autres opérateurs dont il connaît le travail et les contraintes techniques. La prise en compte de la sécurité des personnes dans la réalisation des différentes interventions constitue sa préoccupation majeure.

Page 22

Cadrage de l'évaluation de la C2
 Le travail en sécurité est une condition sine qua non pour valider la C2.2

C2 : Assurer le pilotage d'un chantier de récolte des bois

Capacité à évaluer	Critères	Exemples d'indicateurs
2.1. Estimer la faisabilité technico-économique d'un chantier de récolte des bois	Evaluation de la rentabilité du chantier	<p>A partir de la commande d'un client, d'un cahier des charges et de la visite de la parcelle en fonction de la nature de l'intervention prévue :</p> <ul style="list-style-type: none"> • cubage/stérage du bois à couper • estimation prévisionnelle des charges variables – carburant, autres fournitures,... • calcul des charges liées aux obligations réglementaires : signalisation, périmètre de sécurité, environnement et paysage, protection cours d'eau, permission voirie, ... • estimation de la durée du chantier • calcul des charges fixes-coût de l'assurance, emprunt, location, salaires,... • calcul du coût de revient du chantier • estimation du prix de vente de la coupe à la scierie ou du prix de prestation • calcul de la marge brute et de la marge nette <p>...</p>
	Le candidat estime le coût de revient du chantier et la marge à partir de laquelle le chantier est rentable.	<p>Prise de la commande auprès du commanditaire ou du responsable : travaux à effectuer sur la parcelle forestière, modalités techniques, résultats attendus en fonction de la destination des produits/du type de produits à sortir, localisation, surface, Clarification de la demande et propositions d'ajustements de l'intervention demandée</p> <p>Diagnostic préalable de la parcelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • caractéristiques physiques : pente, nature des sols,... • identification du/des types de peuplement, essences, présence de zones de régénération, surface terrière, hauteurs moyennes,... • identification des tiges à abattre et des arbres à préserver • diagnostic de l'état des arbres et qualité des bois • accessibilité • place de l'intervention dans l'histoire et le devenir de la parcelle, • place de l'intervention sylvicole dans un itinéraire technique <p>Calendrier/délai de l'intervention... Estimation du temps de travail pour réaliser l'intervention demandée : temps de déplacement, temps d'intervention Estimation des moyens humains et matériels nécessaires Evaluation de la dangerosité du chantier : défoliation, mortalité des branches Respect de la réglementation</p> <p>...</p>

22

Page 23

C2 : Assurer le pilotage d'un chantier de récolte des bois

Capacité à évaluer	Critères	Exemples d'indicateurs
--------------------	----------	------------------------

	<p>Déclaration administrative de commencement de travaux</p> <p>Définition d'un planning prévisionnel des différentes interventions prévues au cours du chantier</p> <p>Renseignement de la fiche de chantier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - croquis de la parcelle : points de rencontre, éléments dangereux, zones d'attention particulières (eau, régénération,...), voies de vidange, places de dépôt - facteurs de risques : <ul style="list-style-type: none"> • caractéristiques du terrain : pente, cours d'eau, faille, précipice,... • présence d'ouvrages • arbres à risques : chablis, encrouage,... <p>Signalisation du chantier : panneaux de chantier</p> <p>Délimitation des périmètres de sécurité des différents intervenants à l'intérieur du chantier en fonction du type d'intervention et de la nature de l'équipement</p> <p>Définition des mesures à prendre pour assurer la sécurité de l'ensemble des opérateurs et du public</p> <p>Prévision du matériel et des fournitures du chantier en quantité et qualité : pour les machines (carburant, lubrifiants, chaînes de tronçonneuses, matériel d'affûtage,...), pour le/s intervention/s prévue/s (plants, engrais,...)</p> <p>Acheminement du matériel, fournitures, main d'œuvre sur le chantier</p> <p>Prévision des EPI –casques, chaussures ou bottes de sécurité, vêtement ou accessoire de couleur vive, gants-</p> <p>Prise en compte des conditions de l'intervention et de leur évolution</p> <p>Coordination en amont et en cours de chantier avec d'autres opérateurs-débardeurs, transporteurs,... intervenant sur le même chantier : travaux amont, simultanés, aval</p> <p>Distribution des consignes</p> <p>Rythme de travail/débit chantier</p> <p>...</p> <p>Analyse technico-économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • évaluation du coût de revient final du chantier • évaluation de la quantité et de la qualité des produits sortis • analyse des conditions de réalisation du chantier, des problèmes rencontrés et des mesures prises pour y faire face <p>Analyse environnementale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • état de l'écosystème de la parcelle à l'issue du chantier : sols, peuplement, respect des tiges, zone de régénération naturelle ou de semis... • traitement des rémanents et évacuation des déchets • remise en état des lieux et nettoyage du chantier <p>Vérification du respect de l'ensemble des prescriptions du règlement d'exploitation</p> <p>...</p>
Opérationnalisation de la commande	
Le candidat prépare et organise le travail sur le chantier	

2.2. Assurer l'organisation et le suivi du déroulement des travaux sur un chantier de récolte des bois

Compte-rendu d'activité

Le candidat réalise un bilan intermédiaire et/ou final multicritères-technique, économique, environnemental- au regard de la commande

Page 24

C 3 : Réaliser des travaux de bûcheronnage manuel

3.1. Réaliser des travaux d'abattage

3.2. Réaliser des travaux de

façonnage

Les capacités C3 et C4 recouvrent les situations professionnelles en lien avec la réalisation des travaux de bûcheronnage manuel et de débardage dans un peuplement forestier en vue de son exploitation marchande. Ces

travaux nécessitent, le cas échéant, en plus de la manipulation de petit matériel portatif

– tronçonneuse – l'utilisation d'un tracteur agricole équipé forestier ou d'un porteur-

débusqueur.

Le responsable de chantiers forestiers peut être amené à intervenir sur des arbres

Les contextes de travail étant accidentogènes, une vigilance constante est requise concernant :

- la position des différentes personnes sur le chantier voire la présence d'autres usagers ;
- les systèmes de communication entre opérateurs qui doivent être adaptés ;
- l'observation de la réaction des arbres sur lesquels les opérateurs interviennent ;
- la prise en compte des caractéristiques du milieu qui peuvent être facteurs de risque (lignes électriques, conduite de gaz, pente, point d'eau, état du sol, branchage...), place de dépôts, type desserte.

L'anticipation et la réactivité face aux aléas sont de mise.

dépérissants victimes de la sécheresse en raison du réchauffement climatique ou de maladies – attaque de scolytes – mais sont exclus l'exploitation de chablis ou de chandelles. Ces capacités portent sur la réalisation des travaux, sur le faire, les raisonnements dans le faire, la maîtrise des gestes professionnels, le choix des techniques adaptées en fonction des caractéristiques des parcelles et de l'utilisation des produits issus de l'exploitation/récolte.

Le responsable de chantiers forestiers suit les consignes transmises par le donneur d'ordre mais est autonome dans la réalisation de son travail. Il organise le travail et maintient le bon état environnemental de la parcelle à la fin du chantier.

Le travail en sécurité est une condition sine qua non pour certifier l'ensemble de ces capacités techniques.

La capacité C3 recouvre les travaux d'exploitation forestière d'abattage manuel de bois sains et/ou dépérissants, non compris les chablis et chandelles, de gros et de faible diamètre et de façonnage pour différentes destinations commerciales (bois d'œuvre, bois d'industrie, bois énergie).

Rappel du champ de compétences et des situations professionnelles significative (SPS) de référence en lien avec la capacité C3

Champs de compétences	SPS	Finalités
Travaux d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> • Abattage directionnel • Abattage d'un arbre avec assistance mécanique • Façonnage pour du bois d'œuvre • Billonnage • Ebranchage 	Valoriser le potentiel de production tout en préservant la ressource

24

Page 25

La capacité C3.1 cible les situations professionnelles d'abattage manuel de bois de faible ou de gros diamètre standard, directionnel ou avec assistance mécanique nécessitant une manipulation experte de la tronçonneuse.

Le responsable de chantiers forestiers prépare son intervention : il définit la direction de chute, repère le chemin de repli, évalue la dangerosité de l'intervention en fonction des caractéristiques physiques et de l'état de santé de l'arbre et pour faciliter l'intervention de l'opérateur suivant dans le processus de récolte du bois. Il vérifie le fonctionnement de sa tronçonneuse – démarrage, graissage, niveau d'huile, affûtage de la chaîne, ... – et la conformité des systèmes de sécurité. Il choisit sa technique d'abattage – standard, directionnel ou avec assistance

mécanique – en fonction des caractéristiques de l'arbre – qualité, diamètre, penché, bordure, ... – et du contexte de peuplement dans lequel il se trouve – présence de zones de régénération, préservation des tiges d'avenir, bois équilibrés, risque d'encrouage, pente, ... – afin qu'il soit le plus sécuritaire possible. Il s'assure de l'absence de personne dans le périmètre de sécurité avant de commencer l'abattage.

Le responsable de chantiers forestiers réalise en suite l'abattage en étant attentif à son placement et en anticipant les réactions de l'arbre pour pouvoir adapter/ajuster la manipulation de sa tronçonneuse tout au long de l'intervention.

La capacité C3.2 cible les situations professionnelles de découpe manuelle des bois abattus en produits finis prêts à être vidangés. Après l'abattage, le responsable de chantiers forestiers réalise l'ébranchage en choisissant sa technique en fonction de la nature de l'arbre coupé – résineux ou feuillu. A chaque branche,

Au cœur de la réalisation de ces travaux d'abattage et de façonnage, l'évaluation constante des risques par le responsable de chantiers forestiers par rapport aux choix techniques, la manipulation experte de la tronçonneuse – justesse/précision du geste –

la reconnaissance des essences d'arbres sur pied et abattus et la connaissance de leurs caractéristiques, la préservation de la qualité du produit en fonction de sa destination commerciale et la limitation des impacts de l'intervention sur le milieu. Le responsable de chantiers forestiers connaît l'ensemble du processus de récolte du bois et situe son intervention dans ce processus, il tient un rythme d'abattage et de façonnage en fonction du rendement à avoir/cubage à sortir par jour tout en ayant une vigilance constante au risque.

il ajuste sa technique et son placement par rapport à une évaluation des risques – rebonds, grume qui tourne sur elle-même, ... Il définit un plan de découpe (billes, billons, ...) et marque les endroits de coupe en fonction des caractéristiques du bois abattu – diamètre, essence, courbes, nœuds, défauts, ... – et de sa destination commerciale. Il réalise la découpe billon par billon en coupant au bon endroit tout en tenant compte du degré de tension du bois et afin de maximiser sa valeur commerciale. Il classe les bois façonnés en fonction de leur qualité pour en faciliter la vidange et le tri sur la place de dépôt et gère les rémanents en fonction des caractéristiques de la parcelle forestière – état des sols, ...

Document complémentaire du référentiel du BP "Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage" 25
Juin 2023

Page 26

Cadrage de l'évaluation de la C3

Le respect des conditions de sécurité est une condition sine qua non pour valider les 2 capacités constitutives de la C3.

C3 : Réaliser des travaux de bûcheronnage manuel

Capacités à évaluer	Critères	Exemples d'indicateurs
	Diagnostic de l'état de l'arbre dans son contexte Le candidat prend en compte les caractéristiques de l'arbre dans son environnement et les risques identifiés dans le travail pour déterminer son mode opératoire.	Caractéristique de la station de l'arbre à abattre: type de peuplement, présence de semis, de zones de régénération, de tiges d'avenir, pente, ... Repérage des marquages Identification des caractéristiques de l'arbre à abattre : essence, diamètre, hauteur, orientation –équilibré, penché-, tordu, état sanitaire et de sénescence, situation-bordure, ... Repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode d'action en sécurité Choix de la technique d'abattage : standard, directionnel, avec assistance mécanisée, ...
3.1. Réaliser des travaux d'abattage	Réalisation en sécurité de l'intervention Le candidat réalise l'abattage de l'arbre.	Travail en autonomie Respect des consignes Travail en sécurité : mise en œuvre des gestes préventifs (port des EPI...), vérification de l'absence de personne dans le périmètre de sécurité Application des principes d'ergonomie : réduction de la pénibilité du travail Préparation de la tronçonneuse : vérification du niveau d'huile, graissage, affûtage et réglage de la chaîne, ... Positionnement lors de l'abattage Habilité/précision dans la manipulation de la tronçonneuse Précision de l'abattage ...
	Estimation de la qualité de l'arbre abattu Le candidat prend en compte les caractéristiques de l'arbre et de sa destination commerciale et détermine les techniques d'ébranchage et de découpe.	Identification de l'essence de l'arbre abattu Repérage des singularités et altérations du bois : courbe, nœuds, rouleur, picot, gélivure, chancre, bleuissement, échauffure, ... Classement du bois selon les normes de qualités d'usages des transformateurs et les normes de classement en vigueur : classement FCBA, norme européenne, norme B0-BI-BF, ... Plan de découpe du bois en fonction de ses caractéristiques et de sa destination commerciale ...
3.2. Réaliser des travaux de façonnage	Réalisation en sécurité de l'intervention Le candidat réalise la découpe et/ou l'ébranchage de l'arbre abattu.	Travail en autonomie Respect des consignes Travail en sécurité : mise en œuvre des gestes préventifs (port des EPI...), repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode d'action en sécurité Application des principes d'ergonomie : réduction de la pénibilité du travail Préparation de la tronçonneuse : vérification du niveau d'huile, essence, graissage, affûtage de la chaîne, ... Positionnement lors de l'ébranchage et de la découpe Habilité/précision dans la manipulation de la tronçonneuse Gestion des rémanents ...

C 4 : Réaliser des travaux de débardage et de tri des bois

4.1. Réaliser les travaux de débardage

lieu de coupe jusqu'à la place de dépôt ainsi que les opérations de tri/ manutention/stockage sur la place de dépôt des bois coupés en vue de leur enlèvement.

4.2. Réaliser le tri des bois

Cette capacité cible les situations professionnelles en lien avec la réalisation des travaux mécanisés -débusquage et débardage- de déplacement/transport des billes de bois du

Rappel du champ de compétences et des situations professionnelles significatives (SPS) de référence en lien avec la capacité C4

Champs de compétences	SPS	Finalités
Travaux d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> • Débardage de bois courts • Débardage de bois longs • Désencrouage d'un arbre 	Valoriser le potentiel de production tout en préservant la ressource
	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation • Empilage • Enlèvement des bois 	

La capacité C4.1 cible les situations professionnelles de débusquage et de débardage mécanisés avec un tracteur agricole équipé forestier avec treuil, remorque avec une grue ou avec un porteur ou un débusqueur/skidder de produits façonnés – bois courts ou bois longs –, dans des parcelles avec des cloisonnements d'exploitation. Avant de commencer son intervention, le responsable de chantiers forestiers prépare son matériel : il vérifie les niveaux, l'état de fonctionnement de son engin forestier et la conformité des systèmes de sécurité. Il réalise le cas échéant la liaison tracteur-outil et vérifie l'état des équipements-câbles, treuil, ... Il repère les voies de passage pour effectuer la vidange des bois de façon la plus sécuritaire, en fonction des caractéristiques du terrain – pente, portance des sols, ... – pour minimiser les temps et les distances de déplacement et dans un souci de préservation des sols et du peuplement en privilégiant l'utilisation des cloisonnements afin de limiter la surface circulée par les engins sur le chantier. Il s'assure de l'absence de personnes dans son périmètre d'intervention.

fonction des possibilités physiques/fragilité des sols – phénomènes de compactage, ornière, ... – et des caractéristiques des produits à enlever – diamètre, longueur, qualité, ... Il se coordonne avec le bûcheron et récupère les différentes qualités de bois classées sur la zone de coupe. Il veille à positionner et à stabiliser son engin en sécurité et de façon optimale lors de l'enlèvement, ajuste le volume du chargement à la portance/adhérence des sols et à la topographie. Il adapte sa vitesse de circulation sur la parcelle ou sur la piste selon qu'il est en charge ou à vide et en fonction de la pente, tout en limitant le nombre de passages dans la parcelle. Tout au long du trajet entre la coupe et la zone de dépôt il est attentif au comportement de son chargement et adopte une éco-conduite de façon à limiter sa consommation de carburant et à préserver le matériel et l'environnement. Il peut être amené à intervenir avec le bûcheron sur un arbre encroué en mettant en place une assistance mécanisée afin de sécuriser l'abattage.

Il choisit/adapte sa technique de débardage et le cas échéant de débusquage –treuillage ou grutage– et sa période d'intervention en

A la fin de son intervention, il remet en état la parcelle et les chemins.

Document complémentaire du référentiel du BP "Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage" 27
Juin 2023

La capacité C4.2 cible les situations professionnelles de tri des bois lors de l'enlèvement sur la zone de coupe et sur le lieu de dépôt, de manutention et de présentation sur la place de dépôt.

Sur la zone de coupe, le responsable de chantiers forestiers repère les différentes catégories de bois façonnés pour organiser leur enlèvement dans un ordre qui facilitera les opérations de manutention et de présentation ultérieures sur la place de dépôt.

Sur la place de dépôt, le responsable de chantiers forestiers cube et trie les différentes qualités de bois en respectant les prescriptions techniques et en utilisant les grilles de classification, en fonction de leur essence, de leur longueur et de leur diamètre, de leur qualité et de leur destination. Il organise la disposition des différentes qualités de bois pour les mettre en valeur, faciliter l'estimation de leur qualité ainsi que leur reprise par le transporteur. Il les empile selon une technique adaptée – pile, épis – en veillant à la stabilité des piles et/ou réalise la présentation des grumes.

Cette capacité suppose une vision globale du process de récolte de bois de l'abattage jusqu'à la transformation, une connaissance/reconnaissance des différentes essences de bois façonné et des différentes qualités de bois. Elle requiert une évaluation/attention permanente et une anticipation de la réaction de son ensemble roulant sur la parcelle et sur la piste jusqu'à la place de dépôt et une adaptation de la conduite aux conditions de circulation en forêt.

Cadrage de l'évaluation de la C4

Le respect des conditions de sécurité est une condition sine qua non pour valider les 2 capacités constitutives de la C4

C4 : Réaliser des travaux de débardage et de tri des bois

Capacités à évaluer	Critères	Exemples d'indicateurs
4.1. Réaliser des travaux de débardage	Positionnement sécurisé de l'engin	Prise en compte de la portance du terrain et de la pente Préservation du peuplement Vérification de l'absence de personnes dans le périmètre d'intervention Repérage des différentes qualités de bois à enlever et détermination de l'ordre d'enlèvement Minimisation des déplacements de l'engin Stabilisation de l'engin au moyen des dispositifs appropriés ...
	Le candidat place et stabilise son engin en fonction de la configuration du chantier et des risques identifiés dans le travail en vue d'optimiser l'enlèvement des bois.	Travail en autonomie Respect des consignes
4.2. Réaliser le tri des bois	Conduite en sécurité de l'engin en charge	Travail en sécurité : mise en œuvre des gestes préventifs (port des EPI...), repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode d'action en sécurité Application des principes d'ergonomie : réduction de la pénibilité du travail
	Le candidat conduit et manœuvre l'engin entre la place de chargement et celle de dépôt.	Circulation sur les chemins de cloisonnement Manipulation de l'engin en charge : <ul style="list-style-type: none">• prise en compte du gabarit – longueur des grumes traînées,• précision des manœuvres• équilibrage du chargement Utilisation de la grue, grappin ou treuil Anticipation des freinages Vérification de l'intégrité du chargement tout au long du trajet de la place d'enlèvement à la place de dépôt ...
4.2. Réaliser le tri des bois	Repérage des différentes qualités de bois coupés	Identification des différentes essences de bois coupés
	Le candidat identifie les différentes qualités de bois sur les places d'enlèvement et/ou de dépôt.	Repérage des qualités de bois à partir d'une grille de classement Repérage des marquages ...
4.2. Réaliser le tri des bois	Disposition (sécurisée) des bois coupés	Travail en autonomie Respect des prescriptions techniques Travail en sécurité : mise en œuvre des gestes préventifs (port des EPI...), repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode d'action en sécurité Application des principes d'ergonomie : réduction de la pénibilité du travail Plan de placement des piles et de présentation de grumes sur la place de dépôt :
	Le candidat met en valeur les bois coupés et facilite leur reprise par le transporteur.	<ul style="list-style-type: none">• prise en compte des caractéristiques de l'aire de dépôt : forme, surface, portance/stabilité des sols, ...• estimation des cubages des différentes catégories de bois• anticipation des manœuvres des camions grumiers pour l'enlèvement Réalisation des piles et/ou des présentations : <ul style="list-style-type: none">• dextérité dans les manœuvres avec la machine et manipulation des équipements dans le montage des piles• stabilité des empilements• mise en valeur des bois• facilité de reprise par le transporteur ...

C 5 : Assurer l'entretien courant et les réparations mineures des matériels forestiers

5.1. Réaliser l'entretien quotidien et périodique des engins forestiers et

de leurs équipements

5.2. Effectuer des dépannages et

réparations mineures sur le petit

matériel et les équipements des

Dans tous les cas, les matériels portatifs ou roulants restent coûteux et leur maintien en état de marche est nécessaire pour réaliser les travaux de bûcheronnage et de de sylviculture dans des conditions optimales d'efficacité et de sécurité. Sans être un mécanicien spécialisé,

le responsable de chantiers forestiers y est attentif et effectue les différentes opérations

engins forestiers

La capacité C5 recouvre la maintenance des matériels forestiers, les types de maintenance étant différenciés selon les outils et engins considérés :

- Maintenance préventive courante, quotidienne et périodique, en amont des défaillances pour les engins forestiers et leurs équipements (capacité C5.1) ;
- Maintenance corrective simple une fois les dysfonctionnements - casses ou pannes - survenus pour le petit matériel portatif et les équipements des engins forestiers (capacité C5.2).

L'entretien quotidien "de base" du matériel portatif - tronçonneuse en premier lieu - réalisé avant emploi lors de la préparation du travail, puis en fin de journée une fois les travaux terminés n'est pas certifié en tant que tel dans le cadre du BP. Mais il peut être vérifié et pris en compte dans le cadre des travaux de bûcheronnage et de débardage réalisés avec ces outils certifiés dans les capacités C3 et C4 : les équipes les intégreront alors comme indicateurs des critères liés à la réalisation technique du travail.

La maintenance corrective concerne uniquement les matériels portatifs et les équipements des engins forestiers, mais pas les engins proprement dit.

nécessaires pour travailler en sécurité, prévenir leur usure prématurée et leur assurer une

certaine longévité. Il est en mesure d'intervenir sur des dysfonctionnements mineurs en cours de chantiers, en particulier sur le matériel portatif,

pour éviter le plus possible les interruptions du travail consécutives à des pannes, des casses ou des défaillances matérielles.

Pour les opérations de maintenance, les types et les niveaux de maintenance sont définis dans deux documents de référence incontournables :

- La fiche de l'INRS ED 123 réactualisée en Mars 2013 : <https://www.inrs.fr/dms/inrs/CataloguePapier/ED/TI-ED-123/ed123.pdf>. Elle reste l'outil le plus utilisé dans l'enseignement agricole technique.
- La norme AFNOR NF X 60 000 de 2016.

Le BP responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de sylviculture vise les 3 premiers niveaux définis dans ces 2 références : Le niveau 1 est travaillé dans le cadre des C3 et C4 ; les niveaux 2 et 3 sont travaillés dans le cadre de la C5.

30

Page 31

Rappel du champ de compétences et des situations professionnelles significatives (SPS) de référence en lien avec la capacité C5 :

Champs de compétences	SPS	Finalités
Entretien du matériel	<ul style="list-style-type: none">• Inspection quotidienne d'un engin forestier• Révision d'un engin forestier• Changement d'une pièce défectueuse	Optimiser l'utilisation et le fonctionnement des matériels et équipements

La capacité C5.1 cible les situations professionnelles de maintenance préventive courante, conditionnelle d'une part, prévisionnelle et programmée d'autre part, des engins (tracteurs équipés forestier ou débuseurs ou porteurs) et de leurs équipements (treuil, pince de débardage, grue

auxiliaire, broyeur / rouleau débroussailleuse, sous-soleur, planteuse, fendeuse, combiné scieur fendeur, fagoteuse, panier forestier, outils becker,...) en amont des défaillances. Dans les 2 cas, l'objectif est de protéger/préserver les pièces des engins forestiers et des équipements en évitant la dégradation de leur fonctionnement et à réduire les risques de casses et défaillances techniques.

- La maintenance conditionnelle est assurée au quotidien et correspond à la maintenance "de base" des engins, effectuée lors de leur préparation et de leur mise en route avant emploi puis en fin de journée : vérifications, tests fonctionnels et de sécurité et réglages correspondants, actions correctives (niveaux, graissages, ...), mais aussi nettoyage et, selon les chantiers, stationnement et remisage.
- La maintenance prévisionnelle et programmée est effectuée de manière plus périodique - on parle aussi de maintenance régulière -, soit à intervalles prédéterminés ou selon des critères prescrits par les constructeurs, soit en fonction de l'évaluation de l'état du matériel. Elle est effectuée dans le cadre des révisions d'entretien ou lors du remisage et de l'hivernage des matériels au

- changement de pièces usées/d'usure ou détériorées : roulements, flexibles hydrauliques, joints de vérin, pneus ou éléments des équipements (cousteaux, disques, griffes, lames...) ...
- entretien des treuils

- changement d'un attelage,

- soudures simples : tôles ou protections qui se dessoudent et qu'il faut réassembler, fixation de pattes...
- ...

Les interventions réalisées sont consignées systématiquement sur les documents de suivi des engins forestiers (carnets d'entretien).

La capacité C5.2 cible les situations professionnelles de maintenance corrective simple, palliative ou curative, des matériels portatifs en premier lieu et plus secondairement des équipements des machines. Elles sont effectuées sur chantier et/ou éventuellement en atelier, à partir d'un diagnostic ou d'un pré-diagnostic. Elles recouvrent des dépannages et réparations mineures, par échange de composants ou d'éléments en suivant une procédure simple ne nécessitant pas un démontage global. Ces opérations rejoignent celles de la maintenance préventive régulière, mais sont effectuées en aval d'un dysfonctionnement, d'une panne ou d'une casse. Elles visent la restauration de la fonctionnalité des matériels, à minima provisoire et si possible permanente, pour assurer la continuité des travaux sur le chantier. Sur le petit matériel portatif : tronçonneuse, débroussailleuse, ... : repérage de l'anomalie,

terme des saisons des chantiers forestiers ou de sylviculture
Il peut s'agir par exemple de :

- vidanges (huile, liquide de refroidissement), nettoyage (radiateur), boîtiers
- changement de filtres

diagnostic de l'origine des pannes ou de dysfonctionnement de démarrage - bougie, durite,...- ou de blocage de chaîne ou de lame -guide de chaîne, pignon, vagues d'entraînement,...-, réglage ou démontage et remplacement des éléments défectueux.

Page 32

Sur les équipements des engins forestiers : diagnostic de casse ou de dysfonctionnement sur les organes – treuil, lame, couteaux, griffes, ...- et remplacement le cas échéant des pièces défectueuses.

Le maintien en état fonctionnel des matériels requiert une vigilance permanente de leur utilisateur à leur égard tout au long de leur utilisation : le responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage a travaillé son sens de l'observation et il est aussi à l'écoute de son matériel (bruits) et s'appuie sur ses autres sens pour prendre des informations (odeurs ou des sensations tactiles). Le repérage des anomalies puis le diagnostic de panne ou de défaillance et la recherche de son origine supposent qu'il connaisse bien la mécanique de ses outils, leurs différents organes et circuits et leur fonctionnement global.

Pour chacun d'eux, il a une représentation dans l'espace (3D) des pièces/éléments qui le constituent, de leur assemblage et de leur ordre de construction (ou chronologie de montage), pour pouvoir effectuer l'ensemble des vérifications sur les différents éléments susceptibles d'être en cause.

Les réparations mécaniques mineures supposent de l'habileté - les gestes sont précis et rapides - et de la dextérité pour atteindre certaines pièces, ainsi que de la méthode pour garder en mémoire le sens de démontage des différentes pièces du circuit ou de l'organe touché.

Schéma récapitulatif des différents types et niveaux de maintenance et association avec les différentes capacités du BP Responsable de chantiers forestiers

Maintenance préventive

Interventions en amont des défaillances.
Buts : Maintenir la fonctionnalité du matériel (Prêt à l'emploi), travailler en sécurité, préserver/allonger la durée de vie du matériel (protection), prévenir les interventions de chantiers (pannes).

Engins forestiers et équipements : C5.1
Matériel portatif C3 et C4

1. Entretien quotidien/journalier "de base"/1er niveau :
maintenance conditionnelle :

- Nettoyage, désinfection, remisage (+ plein de carburant)
 - Vérification/contrôles de l'état des machines et des équipements avant leur mise en marche
- : tests fonctionnels (ex. Organes de sécurité, pressions des pneus, batterie...)
- Réalisation des opérations nécessaires : niveaux, graissages...

↔ N1 de la norme AFNOR (2016)

2. Entretien périodique/régulier : maintenance prévisionnelle et programmée, réalisée à intervalles prédéterminés ou selon des critères prescrits, souvent lors des périodes creuses : ensemble des interventions exécutées de manière systématique conformément aux instructions constructeurs, ou de manière plus prévisionnelle en fonction de l'évaluation de l'état de la pièce.
(Révisions d'entretien, remisage de fin de chantier/saison)

↔ N2 et 3 de la norme AFNOR (2016)

Maintenance corrective

Interventions en aval des pannes/dysfonctionnements sur site (chantier) ou en atelier.
Buts : Restaurer la fonctionnalité des matériels, a minima provisoirement et si possible de manière permanente.

Matériel portatif + Equipements des engins forestiers C5

A partir d'un diagnostic ou d'un pré-diagnostic de la panne opérations de maintenance palliative et curative :

3. Dépannages superficiels provisoires
4. Réparations mineures permanentes des matériels, par remise en état et/ou changements/remplacements (échanges standards et neufs) des pièces défectueuses :

↔ N2 et 3 de la norme AFNOR (2016)

En travaux forestiers, limites des interventions du responsable de chantiers forestiers.
Il intervient sur les matériels portatifs et les engins forestiers sans matériel spécifique/spécialisé, sur des éléments de transmissions mécaniques ainsi que des circuits électriques et éventuellement hydrauliques, lorsque les pièces sont accessibles et n'exigent pas le démontage d'un organe maître (moteur).
Pour la maintenance corrective, il n'intervient pas sur les engins forestiers. A partir de la détection d'une anomalie, il évalue s'il lui est possible de dépanner ou réparer sur place pour reprendre rapidement le travail, ou si l'état de son matériel portatif ou de l'équipement de l'engin forestier nécessite l'intervention d'un tiers. Dans ce dernier cas, il transmet son pré diagnostic ou professionnel qui s'en chargera.

Page 33

Cadrage de l'évaluation de la C5

C5 : Assurer l'entretien courant et les réparations mineures des matériels forestiers

Capacités à évaluer	Critères	Exemples d'indicateurs
		<p>Travail en autonomie</p> <p>Consultation du carnet d'entretien</p> <p>Respect des indications du contrat de suivi</p> <p>Prise en compte des normes et préconisations constructeur (prise en compte des éventuelles défaillances connues)</p> <p>Prise en compte des informations des capteurs, des voyants d'alerte et des instruments de mesure du tableau et/ou de l'ordinateur de bord</p> <p>Mode opératoire/Méthode : organisation, déroulement (chrono)logique des opérations, enchaînements...</p> <p>Intégralité et systématisme des vérifications et des contrôles de conformité des différents organes et ou circuits : contrôles visuels et auditifs, utilisation des outils de mesure, etc.</p> <p>Repérage des anomalies et risques de dysfonctionnements : signes d'usure, pièces détériorées ou défectueuses...</p> <p>Choix du niveau d'entretien : nettoyage complet, remise en état ou remplacement</p> <p>...</p>
5.1. Réaliser l'entretien quotidien et périodique des engins forestiers et de leurs équipements	<p>Vérification de la fonctionnalité</p> <p>Le candidat réalise les contrôles fonctionnels des engins forestiers et de leurs équipements nécessaires au travail en sécurité et conformément aux instructions constructeur.</p> <p>Réalisation des interventions d'entretien</p> <p>Le candidat réalise les opérations courantes d'entretien sur les engins forestiers et leurs équipements.</p>	<p>Consultation des documents techniques constructeur</p> <p>Organisation/méthode : préparation du travail, sens logique du travail de démontage et remontage, caractère complet des interventions et réglages réalisés, utilisation des outils, habileté et précision manuelle, rapidité...</p> <p>Interventions sur les pièces d'usure ou détériorées : accès, remise en état ou changement...</p> <p>Réalisation des réglages, contrôles finaux après intervention</p> <p>Consignation des opérations effectuées sur les supports de suivi du matériel</p> <p>Nettoyage de la machine et des outils</p> <p>Rangement des outils et remise en ordre de l'atelier</p> <p>Tri et gestion des déchets</p> <p>Travail en sécurité : mise en œuvre des gestes préventifs (port des EPI...), repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode d'action en sécurité</p> <p>Application des principes d'ergonomie : réduction de la pénibilité du travail</p> <p>...</p>

Page 34

C5 : Assurer l'entretien courant et les réparations mineures des matériels forestiers

Capacités à évaluer	Critères	Exemples d'indicateurs
5.2. Effectuer des dépannages et réparations mineures sur le petit matériel et les équipements des engins forestiers	<p>Pré-diagnostic ou diagnostic de panne</p> <p>Le candidat recherche le dysfonctionnement, en identifie la cause et détermine le niveau d'intervention requis.</p>	<p>Travail en autonomie</p> <p>Sur le petit matériel portatif –tronçonneuse, débroussailleuse, ... :</p> <ul style="list-style-type: none"> Recherche systématique de la panne et de son origine : défauts visuels, bruits anormaux, odeurs... Localisation de la panne et constat de défaillance : démarrage, alimentation, guide chaîne, ... Vérification des organes pouvant être à l'origine de la panne : filtre à carburant, vis du carburateur, durite d'essence, carburateur, ... Evaluation du niveau d'intervention requis : auto-dépannage sur le chantier, à l'atelier, réparateur, ... <p>Sur les équipements du tracteur forestier:</p> <ul style="list-style-type: none"> Repérage des éléments défaillants : treuil, chaînes, axe, lames, couteaux, flexibles, ... Evaluation du niveau d'intervention requis : auto-dépannage sur le chantier, à l'atelier, réparateur, ... <p>...</p> <p>Consultation des documents techniques constructeur</p> <p>Organisation/méthode : préparation du travail, sens logique du travail, utilisation des outils, habileté et précision manuelle, rapidité...</p> <p>Dépannage ou réparation : accès à la pièce/élément</p>

défectueux, remise en état ou remplacement, remontage, réalisation des réglages, contrôles finaux après intervention...
 Nettoyage du circuit ou de l'organe dépanné ou réparé

Réalisation de l'intervention

Le candidat réalise le dépannage et/ou la réparation.

Rangement des outils

Tri et gestion des déchets

Consignation des opérations effectuées sur les supports de suivi du matériel

Travail en sécurité : mise en œuvre des gestes préventifs (port des EPI...), repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode d'action en sécurité

Application des principes d'ergonomie : réduction de la pénibilité du travail

...

34

Page 35

Compétences

Cette partie reprend le tableau des situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences du référentiel professionnel du BP "Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage"

des situations professionnelles significatives (SPS), c'est-à-dire des situations reconnues comme particulièrement révélatrices de la compétence dans l'emploi visé par le BP. Elle permet également d'identifier les ressources sur lesquelles s'appuient les professionnels pour exercer avec compétence leurs activités.

La compétence est une combinaison de ressources – connaissances, savoir-faire, comportements... – que mobilise un individu pour répondre de façon pertinente à une situation de travail donnée. Cette compétence est singulière et située : elle est le fait d'un individu et ne peut s'exprimer qu'en situation de travail.

L'analyse du travail conduite auprès de professionnels permet en premier lieu de repérer l'analyse du travail réalisée ne retient que les «ressources» qui peuvent être développées par la formation ou par l'expérience : n'y figurent ni les aptitudes ni les qualités personnelles.

Page 36

Champs de compétences et situations professionnelles significatives du BP "Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage"

Les situations professionnelles significatives (SPS) sont repérées lors de l'analyse du travail menée auprès de professionnels, titulaires des emplois et supérieurs hiérarchiques. Parmi les critères utilisés pour leur détermination figurent la complexité, la dimension critique ou encore la fréquence. Des aspects prospectifs relatifs à l'emploi visé, des nécessités politiques ou réglementaires ainsi que des visées stratégiques, sociales ou éducatives, peuvent également être prises en compte.

Les SPS sont identifiées à l'aide d'un ensemble de questions telles que :

- Quelles situations de travail vous paraissent les plus difficiles ou délicates à maîtriser ?

- Quelles situations de travail ne confieriez-vous pas à un débutant ?
 - Si vous deviez choisir un remplaçant, dans quelle(s) situation(s) de travail le placeriez-vous pour vérifier qu'il est compétent ?
- Par nature, ces SPS sont en nombre réduit. La personne qui les maîtrise peut mobiliser les mêmes ressources pour réaliser toutes les activités en lien avec l'emploi visé.

Le tableau suivant clôt le référentiel d'activités du BP. Il présente les situations professionnelles

significatives de la compétence du responsable

de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage, c'est-à-dire les situations qui mettent en jeu les compétences-clés de l'emploi.

Champs de compétences	Situations professionnelles significatives	Finalités
Organisation d'un chantier forestier	Renseignement de la fiche de chantier pour le donneur d'ordre	Permettre un déroulement optimal d'un chantier forestier dans le respect des règles de sécurité
	Négociation de la demande d'un client	
	Visite de chantier	
	Répartition du travail sur le chantier	
	Concertation en cours de chantier avec le donneur d'ordre	
	Réception d'un chantier	
	Abattage directionnel	

	Abattage d'un arbre avec assistance mécanique Façonnage pour du bois d'œuvre Billonnage Ebranchage	Valoriser le potentiel de production tout en préservant
Travaux d'exploitation	Débardage de bois courts	la ressource
	Débardage de bois longs Désencrouage d'un arbre Présentation Empilage Enlèvement des bois	
Entretien du matériel	Inspection quotidienne d'un engin forestier Révision d'un engin forestier Changement d'une pièce défectueuse	Optimiser l'utilisation et le fonctionnement des matériels et équipements

Toutes les SPS énoncées ci-dessus sont réalisées en intégrant la réglementation spécifique liée au secteur en matière de sécurité, de santé au travail et de protection de l'environnement.

36

Page 37

Présentation et cadrage de l'évaluation de l'UCARE liée à la gestion de l'entreprise pour les candidats ayant le projet de s'installer comme entrepreneur de travaux forestiers

Cette UCARE est possible pour les 2 BP "Responsable de chantiers de bucheronnage manuels et de sylviculture" et "Responsable de chantiers de bucheronnage manuels et de débardage". Elle est inscrite dans le répertoire national pour permettre aux centres qui le souhaitent de préparer leurs candidats au profil d'emploi d'entrepreneur de travaux forestiers. Associée à la capacité C2, elle répond aux exigences de formation concernant la levée de présomption de salariat. Sa construction a été réalisée à partir d'entretiens de professionnels pour cerner avec eux ce qui

Même si cette UCARE est proposée à un niveau national, les centres qui voudront la mettre en place devront se conformer à la note de service DGER/SDPFE/2020-275 du 11 mai 2020 et respecter les conditions requises pour son habilitation. Ils auront à rédiger une note d'opportunité justifiant la pertinence de sa mise en œuvre dans le contexte local en s'appuyant sur des entretiens avec des professionnels et à identifier des STL.

1 Note de service DGER/SDPFE/2020-275 du 11 mai 2020 : Instructions générales relatives à la mise en œuvre d'unité capitalisable d'adaptation

est fondamental et essentiel à maîtriser dans

régionale à l'emploi, définies comme des blocs de compétences

la gestion/le pilotage d'une petite entreprise de travaux forestiers pour, une fois créée, assurer sa viabilité dans les premières années de son activité. Cette UCARE ne concerne donc pas le projet d'installation, mais cible le fonctionnement courant administratif et financier d'une entreprise de travaux forestiers, dans la phase de déploiement de l'activité de l'entreprise, pour la pérenniser et la consolider.

Document complémentaire du référentiel du BP "Responsable de chantiers de bucheronnage manuel et de débardage" Juin 2023

3

Page 38

C6/UCARE. Assurer le fonctionnement administratif et financier de l'entreprise de travaux forestiers
6.1°. Réaliser le suivi administratif et financier de l'entreprise de travaux forestiers
6.2°. Prévoir une évolution de l'activité de l'entreprise dans ses premières années de fonctionnement

Capacités	Situations professionnelles significatives	Critères d'évaluation
UCARE/C6. Assurer le fonctionnement administratif et financier de l'entreprise de travaux forestiers		Traçabilité de l'activité
	Suivi des facturations	Le candidat produit et tient à jour les documents et pièces permettant le suivi comptable.
	Suivi de trésorerie	Suivi du budget de trésorerie
C6.1. Réaliser le suivi administratif et financier de	Télédéclarations	Le candidat évalue l'état et l'évolution de la trésorerie.

		Diagnostic/analyse financière de l'entreprise Le candidat évalue la rentabilité de l'entreprise.
	Lecture des bilans comptables	
C6.2. Prévoir une évolution de l'activité de l'entreprise dans ses premières années de fonctionnement	Plan de financement pour l'achat d'un matériel	Etude de l'impact financier d'un projet d'évolution de l'activité
	Diversification des activités	Le candidat évalue les conséquences de l'évolution envisagée sur la situation financière de l'entreprise.

Page 39

La capacité C6.1 vise le suivi administratif et financier de l'entreprise : elle recouvre la réalisation et la mise à jour de ses papiers, les différents documents financiers, comptables et fiscaux nécessaires au fonctionnement de l'entreprise. Ce suivi régulier permet à l'entrepreneur de travaux forestier d'avoir en tête en permanence sa situation financière, de savoir où il en est dans les flux financiers liés à son activité, pour savoir ce qu'il peut prélever pour vivre (salaire) et évaluer la rentabilité de son entreprise. Il permet aussi une traçabilité de l'activité de l'entreprise en concordance avec la réglementation fiscale.

Il recouvre en particulier :

Dans le domaine financier,

- En lien avec le suivi des facturations, l'édition et l'envoi des factures, le suivi du recouvrement des paiements clients et des règlements des fournisseurs, l'enregistrement des entrées-sorties (à payer/réglé), puis l'archivage/classement des papiers pour envoi à la comptabilité.
- En lien avec le suivi de la trésorerie : l'évaluation du montant des charges fixes/prévisibles avec lissage sur les différents chantiers, le contrôle des relevés de compte pour surveiller les mouvements bancaires et fluctuations du solde, l'anticipation et la provision des différentes charges (remboursements d'emprunts, assurance, impôt, MSA...) et des prélèvements privés.

Dans le domaine administratif, la réalisation

- des télédéclarations sociales et fiscales,
- des contrats d'assurance,
- des différents documents pour la MSA, etc.

La capacité C6.2 cible la prévision d'une évolution de l'activité de l'entreprise dans ses premières années de fonctionnement. Elle consiste dans l'analyse financière de différents documents comptables et autres avec l'aide du comptable pour à partir des bilans d'activité réalisés, vérifier la rentabilité et la viabilité de l'entreprise et faire des choix stratégiques de pilotage ou d'évolution de son activité : développement ou diversification des activités, investissement en matériel, emploi de main d'œuvre...

A partir d'un projet de développement de l'activité, l'objectif est de raisonner sa faisabilité et de viser un équilibre financier, par la mise en

lien entre les ressources - financières (marges), matérielles, humaines - présentes/mobilisables dans l'entreprise, les besoins en financement et le volume d'activité existant et à développer.

Page 40

Annexes

- 1 - Cadrage national du plan d'évaluation
- 2 - Arrêtés de création et modificatif parus au JO
- 3 - Fiche UCARE
- 4 - Définition des rubriques d'une fiche de descripteurs de compétences d'un diplôme

Page 41

UC 1
C 1 : Se situer en tant
professionnel des travaux
forestiers

UC 2
C 2 : Assurer le pilotage
chantier de récolte des

Juin 2023

Document complémentaire du référentiel du BP "Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage"

41

Page 42

UC à obtenir	Capacité à évaluer	Critère
Capacité globale à certifier		(Ce qui doit être pris en compte dans la :
UC 3	C3.1- Réaliser des travaux d'abattage ESP	Ajustement des réglages en début et en cours de travail: • Le candidat prend en compte les caractéristiques de identifiés dans le travail pour déterminer son mode Réalisation en sécurité de l'intervention • Le candidat réalise l'abattage de l'arbre.
C 3 : Réaliser des travaux de bûcheronnage manuel	C3.2- Réaliser des travaux de façonnage ESP	Estimation de la qualité de l'arbre abattu • Le candidat prend en compte les caractéristiques de les techniques d'ébranchage et de découpe. Réalisation en sécurité de l'intervention • Le candidat réalise la découpe et/ou l'ébranchage d Positionnement sécurisé de l'engin • Le candidat place et stabilise son engin en fonction
UC 4	C4.1- Réaliser les travaux de débardage ESP	identifiés dans le travail en vue d'optimiser l'engin Conduite en sécurité de l'engin en charge • Le candidat conduit et manœuvre l'engin entre la place
C 4 : Réaliser les travaux de débardage et de tri des bois	C4.2- Réaliser le tri des bois ESP	Repérage des différentes qualités de bois coupés • Le candidat identifie les différentes qualités de bois Disposition sécurisée des bois coupés • Le candidat met en valeur les bois coupés et facilite
UC 5	C5.1- Réaliser l'entretien quotidien et périodique des engins forestiers et de leurs équipements ESP	Vérification de la fonctionnalité • Le candidat réalise les contrôles fonctionnels des engins au travail en sécurité et conformément aux instructions Réalisation des interventions d'entretien • Le candidat réalise les opérations courantes d'entretien
C 5. UCARE	C5.2- Effectuer les réparations mineures sur les machines et les équipements ESP	Pré-diagnostic ou diagnostic de panne • Le candidat recherche le dysfonctionnement, en identifiant les requis Réalisation de l'intervention • Le candidat réalise le dépannage et/ou la réparation

UC 6	C6.1- Intitulé à définir par les centres	Critères à définir par les centres
	ESP	
C 6. UCARE		
Intitulé à définir par le centre	C6.2- Intitulé à définir par les centres	Critères à définir par les centres
	ESP	

Page 43

Annexe 2
Arrêté de création et modificatif parus au JO

Document complémentaire du référentiel du BP "Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage" 43
Juin 2023

Page 44

Annexe 3 - Fiche UCARE

UCARE

Prescriptions :
L'UCARE est évaluée en situation professionnelle, au travers d'une situation d'évaluation qui permet de mettre en évidence le développement de la capacité visée.

CX : "Mettre en œuvre" ou "Réaliser" ... (à compléter)

	Critères	Indicateurs
C X1	Critère 1	
	Critère 2	
C X2	Critère 1	
	Critère 2	

44

Page 45

Annexe 4 Fiche de descripteurs de compétences d'un diplôme

Les définitions suivantes sont celles des rubriques d'une fiche de descripteurs de compétences.
Une fiche de compétences permet de décrire les ressources mobilisées par un professionnel⁴ expérimenté quand il maîtrise les situations professionnelles correspondant à un domaine d'activité ou à un ensemble d'activités ayant la même finalité, dont on considère qu'elles relèvent d'un champ de compétences particulier. Elle donne également un certain nombre d'informations sur les situations professionnelles et leurs conditions de réalisation.

4 - Le terme "professionnel" est employé dans un contexte pour désigner la personne qui exerce les activités visées par le titre.

Fiche relative à [un champ de compétences donné]

Ex. : Commercialisation des produits de l'exploitation – Intervention sur le végétal – Soins aux animaux – Encadrement d'équipe – Organisation du travail – Gestion économique et administrative

Situations professionnelles significatives :

Elles ont été identifiées par des investigations de terrain dans la phase amont d'analyse des emplois et d'analyse du travail. Elles représentent les situations-clés qui rendent particulièrement compte de la compétence du titulaire de l'emploi. En conséquence elles sont peu nombreuses ; il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des situations professionnelles relevant de ce champ.

Exemples :

- Réglage des paramètres avant démarrage
- Ajustement des activités en cours de travaux

Finalités :

Expression globale et synthétique de la finalité du travail pour le professionnel titulaire de l'emploi, c'est-à-dire une formulation qui précise les grands objectifs à atteindre ou à maîtriser par une mise en œuvre contextualisée des activités concernées par la fiche.

Exemple : Rationaliser et optimiser ses interventions et celles de son équipe pour atteindre le résultat recherché en tenant compte des contraintes et des objectifs de l'entreprise ou de l'organisation

Responsabilité / autonomie :

Description synthétique du niveau de responsabilité du professionnel (nature de la responsabilité, personne à qui il rend compte de son activité, risques encourus...).

Degré d'autonomie : latitude du professionnel pour décider et agir sur son travail et sur les activités de l'entreprise ou de l'organisation.

Ces éléments doivent être ciblés sur les activités de la fiche, certains d'entre eux ayant déjà été traités globalement à l'échelle de l'emploi dans le référentiel professionnel.

Environnement de travail :

Description des principaux éléments du contexte dans lequel se déroulent les activités, pouvant avoir des conséquences sur l'organisation et la réalisation du travail, sur les conditions de travail

Exemples : travail en extérieur soumis aux intempéries, travail en flux tendus, conditions d'ambiance particulières (froid, humidité, bruit...), les week-end et jours fériés.

Document complémentaire du référentiel du BP "Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage"
Juin 2023

45

Page 46

Les rubriques suivantes présentent les "ressources" : savoirs, savoir-faire et comportements mobilisés par le titulaire de l'emploi dans les situations professionnelles de référence.

Remarque : certaines de ces ressources peuvent également être mobilisées dans des situations qui relèvent d'autres champs de compétences. On les retrouvera alors également dans les fiches correspondantes car chacune de ces fiches doit pouvoir être lue indépendamment des autres.

Indicateurs de réussite :

Éléments observables ou mesurables permettant de considérer que le résultat du travail est conforme à ce que l'on peut attendre d'un professionnel titulaire de l'emploi.

Ces indicateurs permettent de situer la performance attendue du professionnel confirmé (niveau de maîtrise et de responsabilité dans l'atteinte du résultat). Les indicateurs soumis à beaucoup d'autres facteurs ou représentatifs à trop long terme du résultat du travail ne sont pas indiqués.

Exemples :

- respect du cahier des charges
- remise en état et rangement des locaux, du matériel et du chantier

Les indicateurs ne doivent pas être confondus avec les critères d'évaluation pour la certification, notamment parce qu'ils permettent de situer la performance d'un professionnel expérimenté - non d'un débutant - mais ils peuvent constituer des repères pour les formateurs dans la construction des grilles d'évaluation.

Savoir-faire de base

Ensemble des savoir-faire techniques et pratiques mis en œuvre dans le travail et indispensable à la maîtrise des situations professionnelles de la fiche. Leur liste n'est pas exhaustive, elle correspond aux savoir-faire identifiés par l'analyse du travail

Exemples :

- identifier les risques encourus à son poste de travail
- assurer la maintenance et l'entretien du matériel
- enregistrer les données liées à la conduite de la production
- prendre en compte les conditions météorologiques
- effectuer un traitement phytosanitaire
- effectuer le réglage des machines...

Savoirs de référence cités par les professionnels

La liste des savoirs qui figure dans cette rubrique est constituée à partir des données recueillies au cours des entretiens. Il s'agit des savoirs qui ont été cités par les titulaires des emplois et par leurs supérieurs hiérarchiques.

Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de tous les savoirs mobilisés dans l'activité professionnelle ni du résultat d'un travail de didactique.

Savoir-faire consolidés par l'expérience

Ces savoir-faire, en général complexes, demandent du temps et de l'expérience pour être acquis en totalité. Leur maîtrise distingue souvent le professionnel expérimenté du débutant.

Le plus souvent, seules les bases permettant de développer ces savoir-faire pourront être acquises en formation. Ces savoir-faire ne sont pas visés par l'évaluation en formation. Ils peuvent servir de repères pour la VAE.

Exemples :

- élaborer de nouvelles recettes, faire évoluer la gamme de produits
- anticiper les accidents de fabrication
- détecter rapidement les animaux présentant un potentiel
- adapter les prestations aux évolutions de la clientèle...

Comportements professionnels

Ensemble d'attitudes, de savoir-être qui interviennent dans l'activité et participent de la compétence globale. Seuls les éléments essentiels pour la maîtrise des situations professionnelles sont indiqués dans cette rubrique.

Attention : cette rubrique ne décrit pas des aptitudes ou des qualités personnelles, éléments qui ne sont pas retenus dans les diplômes du MAAF.

Les comportements professionnels peuvent être développés par la formation ou par l'expérience.

Exemples :

- veiller en permanence à la sécurité
- être attentif aux souhaits des clients
- faire preuve de rigueur à toutes les étapes du process
- veiller au respect des délais...

Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire
Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
Sous-direction des politiques de formation et d'éducation
Bureau des diplômes de l'enseignement technique
1ter avenue de Lowendal – 75700 Paris 07SP

Juin 2023

Documents PDF liés

- Référentiel du BP "Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage" - Juin 2023 (PDF, 2 Mo)
- Document complémentaire du référentiel de diplôme du Brevet professionnel "responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage" (PDF ; 1,45 Mo)

Autres liens officiels

- Aller au contenu principal
- <https://chlorofil.fr/>
- Système éducatif agricole
- Missions et orientations stratégiques
- Structuration et organisation
- Emplois, concours, formation et carrière
- Formations et diplômes de l'enseignement secondaire et supérieur court
- Formations et diplômes de l'enseignement supérieur long
- Certificats et formations réglementées
- Développer les compétences numériques - CRCN - PIX
- Secourisme
- Organisation des examens et délivrance des diplômes
- Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)
- Pratiques pédagogiques et de formation
- Ressources thématiques et disciplinaires

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.